

Rapport de stage master 2

Cédric TANNEVET

LES COOPERATIONS

INTERTERRITORIALES

Stage encadré par :

Mr. Lionel ROUGE, enseignant chargé de suivi

Mr. Stéphane HEARD, tuteur de la structure d'accueil

AVRIL – SEPTEMBRE 2019



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



PLAN

Remerciements.	4
Introduction.	5
1. Le cadre du stage	6
I. Présentation générale de ma structure d'accueil.	6
II. Rôles et missions de la DDTM du Calvados	7
III. Le service « SSICRET »	8
2. Les travaux effectués.	12
I. Réciprocité ville – campagne.	12
a. Recomposition des liens « ville – campagne »	12
b. L'état des lieux des dispositifs et outils.	14
c. Un impératif nouveau ?	17
II. La démarche du stage.	18
a. Des formes et des modes de réciprocitys divers	21
b. La réciprocity vue par les élus.	23
c. Les réciprocitys interterritoriales actuelles.	30
III. Quelles solidarités autour de l'adduction en eau potable ?	31
a. La protection des captages d'eau potable.	32
b. L'alimentation de la ville de Caen	35
IV. Quelles politiques publiques « numérique » pour valoriser les réciprocitys ?	38
a. Les partenaires potentiels	40
b. Les sources financières mobilisables	42
c. Quelques exemples de tiers-lieux.	43

3. Les apports du stage.	47
I. Les objectifs du stage de fin d'études.	47
a. Le « savoir-faire »	47
b. Le « savoir-être »	49
c. Les difficultés rencontrées.	51
Projet professionnel	53
Conclusion	55
Bibliographie	56
Sitographie.	58
Annexes	60

REMERCIEMENTS

Avant tout développement sur cette expérience professionnelle, il apparaît opportun de commencer ce rapport de stage par des remerciements, à celles et ceux qui m'ont beaucoup appris au cours de ce stage, et même à celles et ceux qui ont eu la gentillesse de faire de ce stage un moment très profitable.

Aussi, je remercie Monsieur Stéphane Héard, mon tuteur de stage qui m'a formé et accompagné tout au long de cette riche expérience professionnelle avec beaucoup de pédagogie et de patience. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à Monsieur Lionel Rougé, mon référant universitaire qui m'a conseillé durant cette période. Je tiens également à remercier l'ensemble des agents pour les conseils qu'ils ont pu me prodiguer au cours de ces six derniers mois.

Enfin, mes remerciements vont aussi à tous les acteurs rencontrés, les maires des communes retenues, qui ont accepté de me rencontrer et d'échanger avec moi.

INTRODUCTION

Selon la gazette des communes (2019) : « *l'essor relativement récent des métropoles a accentué pour certains le sentiment d'une France à deux vitesses. L'opposition centre – périphérie s'enracine dans l'idée que le développement des uns se fait au détriment des autres et notamment de la ruralité* ».

Du 08 avril au 13 septembre 2019, j'ai effectué mon stage de professionnalisation de Master 2 Ruralités en transition au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados. Au cours de ce stage, j'ai pu approfondir mes connaissances sur les coopérations interterritoriales et *in fine* sur les actions et dispositions qui relèvent d'une réciprocité entre les villes et les campagnes. En cela, l'idée du stage était de dépasser les logiques de concurrence, d'essayer d'initier une démarche de dialogue autour des enjeux territoriaux contemporains, et accompagner au développement des territoires dans leur diversité. Plus largement, ce stage a été aussi l'opportunité pour moi d'appréhender les différentes missions de la structure d'accueil et plus particulièrement au sein du Service Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET).

L'élaboration de ce rapport a pour principale source les enseignements tirés de la pratique journalière des tâches auxquelles j'ai été affecté. Enfin les nombreuses rencontres et entretiens qui m'ont été accordés, m'ont permis de donner une cohérence à ce rapport.

En vue de rendre compte de manière fidèle et analytique ces cinq mois et demi passés au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, il apparaît logique de présenter à titre préalable l'environnement du stage (I), puis de relater une partie des travaux effectués (II). Enfin, il sera précisé la multitude d'apports que j'ai pu tirer de cette période (III).

1. Le cadre du stage

I. Présentation générale de ma structure d'accueil

Créée au 1^{er} janvier 2010, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer est un service déconcentré de l'État français prenant la forme d'une direction départementale interministérielle. Elle relève du Premier Ministre et est placée sous l'autorité du préfet de département. La DDTM regroupe les anciens services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), du service environnement de la préfecture et pour finir, dans les départements du littoral comme c'est le cas dans le Calvados, s'y ajoute la direction des Affaires Maritimes. Elle intervient aux côtés des acteurs institutionnels, mais aussi des professionnels avec une approche intégrée et territorialisée. Cette approche vise à renforcer l'efficacité de l'intervention et son impact territorial en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs compétents, à toutes les échelles.



Mobilisant plus de 250 agents (*organigramme en annexe*) répartis sur l'ensemble du périmètre départemental, la DDTM 14 participe à la mise en œuvre des politiques portées par quatre ministères, celui de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), celui de la transition écologique et solidaire (MTES), celui de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), ainsi que celui de l'Intérieur (MI). A ce titre, son champ d'intervention est très varié puisque qu'elle intervient, grâce à cinq services métiers, sur la planification et l'aménagement urbain, le logement, l'agriculture et les espaces ruraux, la préservation des espaces naturels et de la biodiversité, les activités maritimes et littorales, la gestion de l'eau et la

prévention des risques. Elle s'occupe également du système d'information, de la circulation routière et de l'expertise territoriale, ainsi que de la mission juridique à l'aide de deux services transversaux. Pour finir, elle comprend un service support que constitue le secrétariat général.

Son implantation territoriale s'appuie sur quatre délégations situées à Caen, Bayeux, Lisieux et Vire (*brochure en annexe*). Son réseau territorial mobilise 26 agents qui interviennent au plus près des collectivités pour les accompagner dans le portage des politiques publiques, l'émergence et la réalisation de leurs projets et le conseil sur l'ensemble des thématiques que porte la structure.

II. Rôles et missions de la DDTM du Calvados

Ses missions sont vastes comme en témoigne les divers services, en effet, la DDTM 14 recouvre l'application des règles de droit, au travers des procédures, des actes et des commissions administratives, ainsi que le contrôle du respect de ces règles, celles liées à l'urbanisme et à la construction, par exemple. Elle continue, par ailleurs, d'approfondir sa connaissance des territoires et la met à disposition des différents acteurs locaux. Pour finir, elle conseille et accompagne tous les acteurs du Calvados dans les différents projets et apporte son expertise.

Prenons des exemples précis, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer organise et assure la gestion du passage des examens de permis de conduire ou de naviguer. Elle instruit des dossiers d'aides agricoles afin de soutenir directement les exploitants agricoles, les mesures agro-environnementales et les plans de modernisation des exploitations agricoles. Elle contrôle également le respect des réglementations notamment dans le domaine de l'eau et de la nature. Veille au respect des réglementations des pêches maritimes, professionnelles et de loisirs pour les coquillages ou encore les poissons. La DDTM 14 accompagne et conseille les territoires en contribuant à l'élaboration des programmes locaux de l'habitat et à la rénovation des bâtiments, elle apporte également son expertise sur

les projets d'aménagement. Elle accompagne, par ailleurs, les collectivités dans la construction de leurs projets de territoire et leur traduction dans les documents de planification, en veillant à la bonne prise en compte des politiques publiques. De plus, elle porte une expertise pluridisciplinaire et une connaissance des territoires en analysant et croisant les différentes données statistiques et spatiales mêlé à une pratique quotidienne du terrain. En mettant à disposition des analyses qui permettent ainsi de partager sa connaissance du territoire et ses problématiques.

Notons que durant cette période de renforcement de l'intercommunalité et de nouvelles étapes de décentralisation, le rôle de la DDTM n'est pas exclusivement le portage des politiques, c'est aussi la contribution à une déclinaison territoriale de celles-ci, qu'elle assure à travers une connaissance, une compréhension et une intelligence des territoires et des acteurs. Ce rôle, elle le joue en s'appuyant sur sa complémentarité avec les autres services de l'État (DREAL, DDPP, DDCS...), ses opérateurs locaux (CDC, ADEME, Pôle emploi), sa proximité avec les élus du territoire, ainsi que les acteurs économiques et sociaux. Au travers de ses compétences techniques solides, diversifiées et complémentaires, la DDTM apporte une expertise sur des enjeux et des problématiques de plus en plus pointus. Cette « intelligence du territoire et des projets » et cette capacité « d'intégration sur le terrain » de dispositifs législatifs de plus en plus complexes permettent à ses équipes de participer activement à la mise en œuvre de politiques de plus en plus transversales.

III. Le service « SSICRET »

Au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados, il est aisé de percevoir l'interaction constante entre les différents services décrits plus hauts. Compte tenu du fait que mon stage a été exclusivement réalisé au Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET), il sera uniquement développé le processus dans lequel on travaille. Tout d'abord, le service est animé par la présence de 29 à 31 agents, ainsi que du chef de service et son adjointe.

On y trouve d'une part l'unité d'éducation et de circulation routière. Une de ses missions est de porter les politiques ministérielles de sécurité routière notamment sur le développement de la connaissance de l'insécurité routière, de l'accidentologie et mettre en œuvre des actions liées à l'infrastructure. Pour ce faire, il collabore avec les agents de l'unité connaissance et expertise territoriale qui leur apporte une analyse qui peut prendre la forme de traitement cartographique. Cette unité assure également la programmation et la réalisation des différents examens du permis de conduire, et contribue au suivi pédagogique et réglementaire des écoles de conduites et des centres de formation. Pour finir, elle instruit les dossiers de transports exceptionnels.

L'unité risques et gestion de crise a en charge les missions de sécurité défense et de gestion de crise. Elle aussi intégré au service, il s'agit là d'organiser et mettre en œuvre la mobilisation de la DDTM pour répondre aux attentes du Préfet. Pour cela, l'unité assure une veille permanente pendant les heures ouvrées sur les informations permettant d'anticiper un évènement et de mobiliser rapidement les capacités de la DDTM pour faire face à la crise. Elle assure également un lien privilégié avec les différents partenaires du domaine tels que le Service Interministériel de Défense de Protection Civile (SIDPC) ou encore les gestionnaires (routiers, etc.).

Enfin, l'unité **connaissance et expertise territoriale** a pour vocation de faciliter la mise en œuvre de politiques prioritaires de l'État dans le département. Concrètement, les agents rassemblent toutes les informations sur les territoires calvadosiens, les analysent et les valorisent en produisant des données et des notes. Plus largement, cette unité produit de la connaissance pour les besoins internes à la DDTM et externes (autres services de l'État, les partenaires et le grand public). Ces productions de connaissance prennent des formes diverses : données brutes, cartes, notes de conjoncture ou méthodologiques et des études. Comme chaque année, l'unité inscrit plusieurs études, animées par mon tuteur de stage Monsieur Stéphane Héard, à son plan de charge pour l'année en cours, en voici quelques exemples :

- (1) Une première étude sur la revitalisation des centres bourgs, que j'ai pu suivre en parallèle durant ma période de stage. Un programme de travail qui a été mené en partenariat avec l'Institut régional du développement durable (IRD2) et le laboratoire « Espace et Sociétés » de l'Université de Caen – Normandie et qui a donné lieu à une journée d'échange afin d'essayer de comprendre comment les projets de territoire influencent ou peuvent influencer les trajectoires d'évolution des espaces ruraux, ainsi que l'identification des freins et des leviers à ce processus de revitalisation.

- (2) J'ai également pu suivre un appel à candidature, ainsi que la sélection pour une résidence d'architectes sur la commune nouvelle de Valdallière. Ce projet de 18 mois doit permettre de repenser la gouvernance de la commune en s'appuyant sur la participation citoyenne. Pour ce faire, la résidence s'intéresse à un sujet concret, en l'occurrence le devenir des locaux communaux disponibles (les mairies, par exemple) en s'appuyant sur un processus de « programmation active » proposant une co-définition des usages et expérimentations sur quelques sites.

- (3) J'ai également assisté à de nombreuses réunions, journées d'échange et débats qui, analysés sous l'angle des réciprocitys, peuvent alimenter la réflexion sur de futures coopérations comme l'illustre une journée consacrée aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et les liens potentiels avec le Plan-Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) à la DREAL de Caen. Ainsi qu'à un atelier du Club Technique de l'urbanisme qui vise à élaborer en amont une concertation avec les collectivités lors de l'élaboration du PLU(i) pour faire émerger un projet de territoire.

Avant mon arrivée, l'étude exploratoire sur « les coopérations interterritoriales et *in fine* les réciprocités entre les villes et campagnes » était inscrite au plan de charge 2019 de la DDTM et s'avéra être le sujet de mon stage de fin d'études. Cette thématique s'inscrit dans le prolongement d'un questionnement qui a émergé au cours de l'atelier des territoires « *mieux vivre ensemble dans le périurbain* » ayant eu lieu en 2017 sur le périmètre de l'aire urbaine caennaise et qui était co-piloté au niveau national par la Direction Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Par ailleurs, cette proposition raisonne entièrement avec la recherche entamée dans le cadre du mémoire de Master 1 dont l'intitulé était « *La diversité du développement périurbain des trois grandes aires urbaines normandes* ». Dans ce travail était déjà posée en filigrane la question des complémentarités entre la ville de Caen et ses espaces périurbains avoisinants. Ce questionnement sera le cœur du second chapitre.

2. Les travaux effectués

I. Réciprocité ville – campagne

a. Recomposition des liens « ville – campagne »

Les très anciennes relations villes – campagnes semblent, aujourd’hui, se recomposer. Les campagnes du XVIII^{ème} restent globalement fidèle au modèle sédentaire, passé les années 1760, les villageois vont élargir leur horizon. Les migrations sont alors de plus en plus fréquentes et lointaines, favorisées par la mise en place d’un réseau de route. De la fin du XIX^{ème} aux années 1950, les représentations dominantes insistent sur l’opposition ville – campagne qui s’appuie sur le clivage entre une vocation industrielle de la ville et la campagne qui se caractérise par le dépeuplement, la lenteur du progrès technique et le maintien de l’exploitation agricole familiale. Au cours des deux derniers siècles, les espaces urbains n’ont cessé de concentrer la population, les services, l’offre commerciale ou culturelle tandis que les espaces ruraux disposent eux des ressources agricoles et environnementales. Ainsi les rapports villes – campagnes étaient pensés comme deux entités qui s’opposent en termes de fonctions, de morphologies, de compositions et de relations sociales bien que marqués dans certaines régions par une relation de proximité spatiale (M. BERGER, 1989). La ville achète à la campagne des denrées alimentaires, de l’énergie, des ressources naturelles, pendant que la campagne, longtemps assimilé au secteur agricole, participe à fournir une main d’œuvre conséquente : un réservoir de main d’œuvre se dirigeant vers les villes. Au cours des années 1960 et au début des années 1970, on assiste à des changements et à des mutations de plus en plus conséquentes. Les villes tendent à s’agrandir, s’enrichir et deviennent attractives. Durant cette période, on est passé de la ville à l’agglomération. Parallèlement, le modèle urbain se répand à la campagne, et un phénomène d’urbanisation des campagnes est perceptible (E. JUILLARD, 1964 et 1973 ; L.M. COYAUD, 1973). D’espace de production agricole ou industrielle, les

campagnes sont devenues des lieux d'habitation, de ressourcement ou de loisir. En géographie, le courant dominant en France durant cette période a plutôt perçu ces rapports en termes de continuum sur la base d'une diffusion des techniques, des valeurs et des population (résidents secondaires ou nouveaux habitants). Toutefois ce phénomène de périurbanisation - interface entre villes et campagnes - s'appuie sur le développement progressif des flux de capitaux, d'informations, de marchandises, de matières, d'énergies et des mobilités individuelles qui tendent à abolir les limites tant « physiques que symboliques » qui existaient entre ces deux entités¹. Les campagnes ont, aujourd'hui, besoin des villes pour créer des richesses et réciproquement, les villes ont besoin des campagnes pour offrir des lieux récréatifs et connectés, assurer une production agricole diversifiée, préserver la qualité des paysages et au maintien de la biodiversité... De nouvelles territorialités se sont ainsi constituées et ont semblé-t-il fait évoluer les modalités de dialogues.

Le géographe Martin VANIER (2018) évoque : « *l'activation des complémentarités* » qui posent finalement la question du : « *qu'est-ce que j'ai que tu n'as pas ?* » - et vice-versa - « *qu'est-ce que tu as que je n'ai pas ?* ». La réciprocité prend tout son sens comme symbole de l'équité dans leurs relations. Pour autant, les villes et les campagnes resteront toujours différentes, mais elles pourront se considérer comme égales en relations que si elles se construisent autour des réciprocités « *urbain – rural* »². Force est de constater qu'il reste beaucoup à faire pour organiser l'équité des rapports autour de biens, de flux, de pratiques et de savoirs (dorénavant) communs tels que : l'eau, les énergies renouvelables, l'accès à la nature, l'éducation et l'accès au logement... On remarque néanmoins que les collectivités ne sont pas les seules dépositaires de l'ensemble de ces biens et de ces services qui permettent des relations réciproques. L'intérêt commun demeure aussi dans la capacité de mobiliser les acteurs non-publics (associatifs, coopératifs, collectifs, privés). Les réciprocités

¹ M. VANIER, « *La relation « ville/campagne » excédée par la périurbanisation* ». Les Cahiers français, La Documentation Française, 2005, p. 13 – 17.

² M. VANIER, « *Le principe de réciprocité, c'est l'anti-fracture* » 2018, géographe, professeur à l'école d'urbanisme de Paris.

« doivent » être un choix fort, un choix politique et même une bataille politique (VANIER, 2018). Notons que depuis une dizaine d'années, les chercheurs s'y intéressant sont de plus en plus nombreux, de Martin VANIER, auteur d'articles et d'un ouvrage fondateur³ en la matière, à Magalie TALANDIER qui a analysé la réciprocité productivo-résidentielle entre les métropoles et leur hinterland⁴, en passant par Olivier BOUBA-OLGA qui dans ses travaux invite à considérer les capacités de développement économique de tous les territoires et la nécessité de coopérations entre eux⁵.

b. L'état des lieux des dispositifs et outils

Dans le paysage politique, les relations villes - campagnes semblent être un sujet récurrent. Il s'agit pourtant d'une réalité ancienne qui n'a pas toujours été désignée par ce terme, prenons l'exemple des syndicats mixtes qui représentent un des premiers outils de coopération pouvant associer des collectivités de natures différentes, ils ont vu le jour par le décret-loi du 30 octobre 1935. Ils ont permis de se regrouper pour gérer un service présentant un intérêt commun, ils s'avèreront être un outil technique de faible portée politique. Quelques décennies plus tard, la loi Voynet du 25 juin 1999 va proposer une « *nouvelle organisation pour mettre en place les conditions d'un développement durable des territoires* ». Elle s'appuie sur les schémas de services collectifs, les schémas régionaux d'aménagement et du développement du territoire, les agglomérations et les pays qui sont, en somme, des espaces de travail collaboratif. Elle vise à privilégier le contrat entre l'État et collectivité comme moyen de l'action publique. Plusieurs politiques françaises et orientations européennes (loi Pasqua 1995, Stratégie Europe 2020) vont dans ce sens et incitent au développement de ces coopérations territoriales qui peinent à se généraliser sur le territoire national. A l'occasion d'une session des Assises de

³ M. VANIER, « *Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité* », 2008, Anthropos, 160 p.

⁴ M. TALANDIER, « *L'émergence des systèmes productivo-résidentiels* » 2012, colloque de l'ARSDLF, France.

⁵ O. BOUBA-OLGA, « *Pour un nouveau récit territoriale* » 2019, les Conférences POPSU.

Ruralités (2014), Alain Calmette, ancien député du Cantal a évoqué la mise en place des contrats de réciprocité ville - campagne. Repris lors du comité interministériel de Laon (2015), ce nouvel outil a pour objectif de rééquilibrer la coopération entre la ville et sa campagne urbaine en favorisant la mise en place de partenariats. Dispositif généralisé dans le cadre du pacte « État-métropoles », il vise à mettre en place des contractualisations entre le cœur de la métropole concernée et les espaces périurbains et ruraux avoisinants. Ces processus ré-émergents semblent encore, aujourd'hui, peu mobilisés par les territoires.

Zoom sur les contrats de réciprocité ville – campagne

Dans le cadre du troisième volet du comité interministériel aux ruralités (CIR) du 13 mars 2015, il a été décidé d'expérimenter des « contrats de réciprocité ville – campagne ». Les contrats de réciprocité ont pour but de favoriser les partenariats d'égal à égal en tentant d'apporter des réponses aux besoins des habitants et des acteurs socio-économiques. Entre les villes et les campagnes, les constats de potentielles coopérations touchent des domaines variés, sans désigner de chef de file, elles permettent de mettre en œuvre de nouvelles solutions opérationnelles aux problématiques quotidiennes, qu'elles soient liées aux circuits courts et à l'alimentation, à la télémédecine, à l'enseignement à distance, au traitement et la valorisation des déchets, à l'eau et l'assainissement.

Quatre ensembles territoriaux ont été retenus pour l'expérimentation :

- La métropole de Lyon et le Pays d'Aurillac (*échec*)
- La métropole de Brest et le Pays Centre-ouest de Bretagne
- Le territoire métropolitain de Toulouse et les portes de Gascogne
- La communauté urbaine de Le Creusot – Montceau les Mines et le Parc Naturel Régional du Morvan (*échec*)

Ces expérimentations sont pilotées par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), et s'inscrivent dans le cadre du volet territorial des Contrats de Plan État Région (CPER), afin que l'État et les conseils régionaux concernés puissent accompagner la démarche. Cette expérimentation vise, par la construction d'accords stratégiques entre territoires urbains et ruraux, à contribuer à l'équilibre et à la cohésion entre divers périmètres d'action publique tout en renforçant l'efficacité de mise en œuvre des politiques publiques. Finalement, seul deux de ces contrats ont été concrétisés, les autres ne répondant pas à des dynamiques suffisamment ancrées pour être accompagnées. Plus récemment, Nantes Métropole et le Pays de Retz ont mis en place un contrat de réciprocité autour des enjeux d'alimentation, de mobilité

et de développement économique et touristique. Néanmoins, la démarche est encore méconnue.

Allez plus loin :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/contrats-de-reciprocite>

<https://www.banquedesterritoires.fr/quel-avenir-pour-les-contrats-de-reciprocite>

c. Un impératif nouveau ?

Au-delà de cette représentation politique, certes ré-émergente mais « timide » des réciprocités, d'autres préoccupations d'ordres **environnementale**, **sociétale** et **économique** viennent réinterroger cette notion. Il s'agit là de penser des solutions alternatives aux modes « traditionnels » d'interactions entre société, services et consommation des ressources. C'est également dans ces perspectives que nous amène la recherche de nouvelles solidarités villes – campagnes ; vers davantage de concertation entre les différents acteurs et les territoires institutionnels ?

D'abord phénomène d'organisation territoriale issu du processus de transformation à la fois fonctionnels, morphologiques, démographiques et réticulaires des ensembles urbains, la métropolisation a abouti en France, à l'institutionnalisation du terme Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015 (acte III de la décentralisation, « loi MAPTAM »). Cette dynamique socio-économique tend à concentrer les activités et les emplois dans les grandes agglomérations, mais elles transforment également les pratiques quotidiennes et les organisations sociales. Le phénomène témoigne donc d'une accentuation des interactions, des interdépendances et des multiples dynamiques ou orientations qui conduisent à revisiter, aujourd'hui, les logiques de coopération. Mais qu'en est-il de ces nécessaires aptitudes à l'interterritorialité (J.M OFFNER, 2018) ? Ces coopérations semblent émerger à un moment où il est plus souvent question, dans certains discours scientifiques, médiatiques et politiques, d'une

métropolisation venant vampiriser les ressources au profit des grandes villes et accentuant les mises à l'écart des espaces ruraux et des villes moyennes (*De l'autre côté du miroir*, F. MANCEBO et S. SALLES, 2014). Pourtant cette analyse est loin d'être univoque ... d'autres processus peuvent être repérés au regard des travaux d'O. Bouba Olga (Cf. La notion "d'économie résidentielle"). Quant à Martin Vanier (2007), il redéfinit les relations villes – campagnes : elles entreraient désormais, selon lui, dans « l'âge transactionnel⁶ » qui se traduirait par le développement d'un monde de liens, de mouvements, d'échanges, de circulations et d'interactions qui unissent chaque jour les espaces de la ville et de la campagne. Un tel relationnel pose alors la question des enjeux communs ? Quelles traductions territoriales sont à l'œuvre et selon quels registres opérationnels ? Comment, à l'aune de ces nouvelles relations et interactions co-construire des stratégies « gagnant – gagnant » et facilitant le dépassement des clivages et des conflits ? Ce jeu d'interdépendances nous amène-t-il à réinterroger les périmètres institutionnels de référence ? Comment faire des complémentarités entre ville et campagne un levier de développement territorial équitable et durable ?

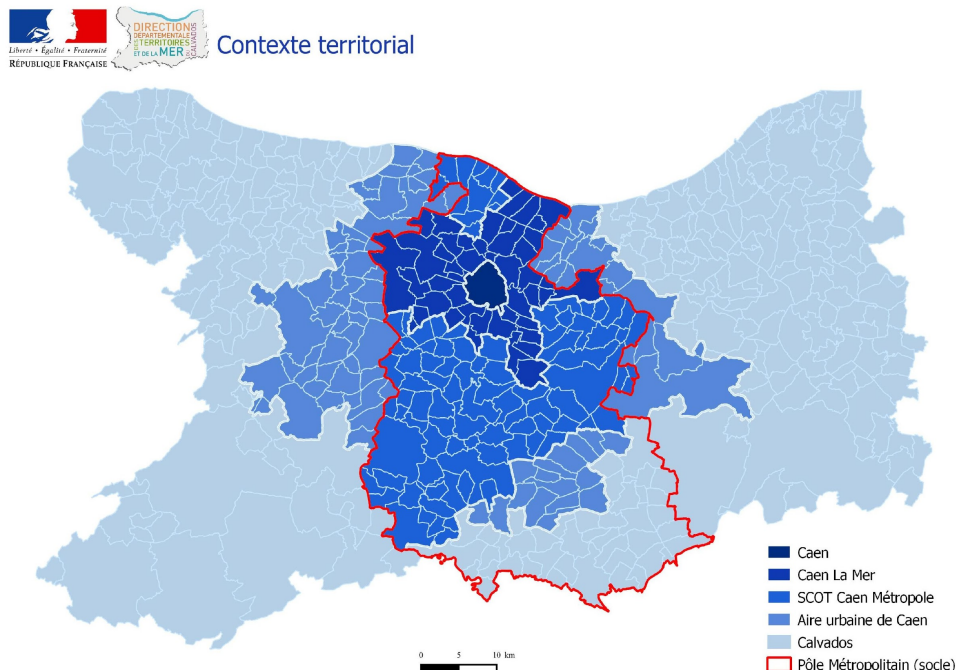
II. La démarche du stage

Le travail que je réalise au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM 14) s'inscrit dans la continuité des travaux menés dans le cadre de l'atelier des territoires⁷ « *mieux vivre ensemble dans le périurbain de l'agglomération caennaise* », qui s'est déroulé toute l'année 2017, piloté localement par le Pôle métropolitain Caen-Normandie-Métropole, la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer et la DDTM 14. Mon terrain d'étude correspond, comme ce fut le cas pour l'atelier des territoires, à l'aire urbaine

⁶ M. VANIER, « *La relation « ville/campagne » excédée par la périurbanisation* ». Les Cahiers français, La Documentation Française, 2005, p. 13 – 17.

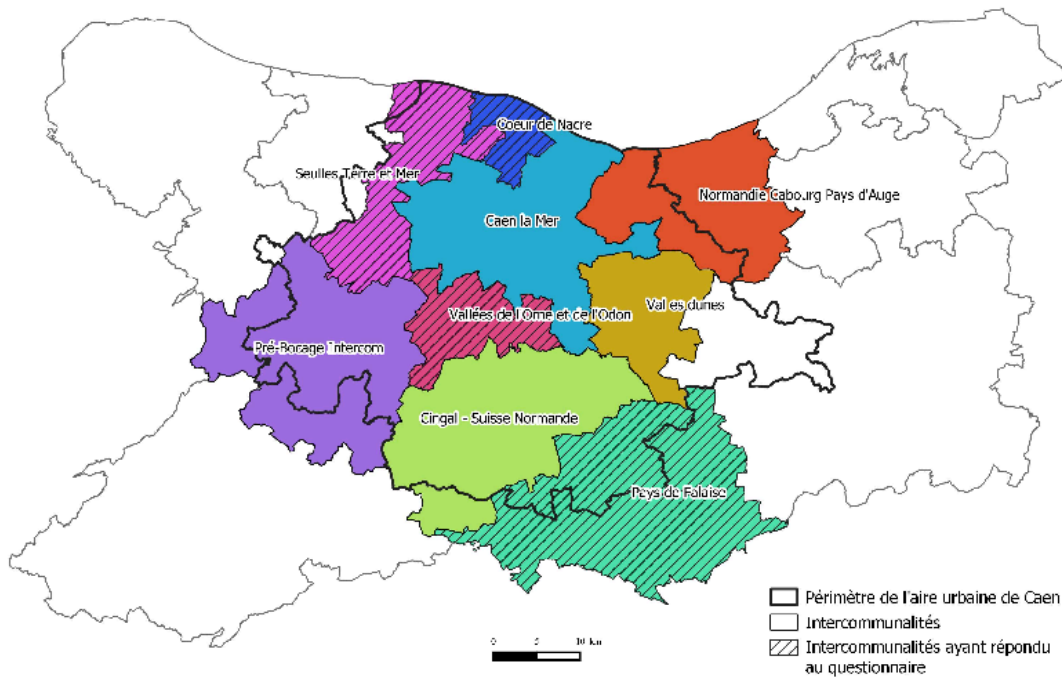
⁷ L'objectif de l'atelier des territoires est de proposer aux acteurs locaux d'élaborer collectivement une vision d'avenir à partir des atouts et des ressources locales, des dynamiques et des coopérations interterritoriales. Elus, techniciens de l'État et des collectivités, porteurs de projets et habitants partagent des séances d'ateliers participatifs qui invitent chacun à partager son expertise

caennaise définie par l'INSEE en 2010. La DDTM 14 m'a mandaté pour réaliser une étude exploratoire sur les liens qu'entretiennent les espaces urbains, périurbains et ruraux. La question centrale porte donc sur les coopérations interterritoriales et *in fine* sur les actions ou dispositions de réciprocité entre le cœur aggloméré caennais et ses « campagnes urbaines » (Pierre DONADIEU, 1998). Il ne s'agit donc pas de s'inscrire dans une lecture en termes d'opposition et de concurrence, mais de questionner les différentes modalités de coopération et de solidarité entre un « cœur urbain » et ses « campagnes avoisinantes » au travers de témoignages d'élus présents sur ce périmètre. Cette approche doit me permettre d'identifier les outils parmi lesquels nous retrouvons les documents de planification (PLU(i), SCoT, SRADDET...) favorisant la mise en œuvre de ces liens. A ce sujet, M. VANIER (2019) annonce, d'ailleurs, un regain de la planification en France, porté à la fois par la montée généralisée en échelles (des intercommunalités, des régions, des métropoles), de nouvelles injonctions mobilisatrices (transition énergétique, sauvegarde de la biodiversité, neutralité carbone, mobilité propre), qui tendent à réactiver le "devoir public" et son intérêt général. Toutefois, il ne faut pas réduire la planification à la seule production d'outils juridiques⁸.



⁸ Revue Urbanisme : « la planification à bout de souffle », n° 408, 2018.

Dans une première approche, j'ai choisi, à travers, un questionnaire (annexe) de recueillir la parole des Présidents ou des représentants des intercommunalités se situant dans le voisinage de la CU de Caen-la-Mer et s'inscrivant dans mon périmètre d'étude, à savoir les communautés de communes de Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, Val-ès-Dunes, Pays de Falaise, Cingal - Suisse Normande, Vallées de l'Orne et de l'Odon, Cœur de Nacre, Seules Terre et Mer et Pré-Bocage intercom. Au regard de ce questionnaire, est envisagé un inventaire des actions et des dispositions de réciprocité existants et un recensement des mesures susceptibles de favoriser une relation interterritoriale « gagnant -gagnant ».



Dans une seconde approche, j'ai choisi de mener des entretiens (annexe) avec des élus locaux, afin de cerner de manière générale leurs représentations personnelles liées à la notion de réciprocité et de recueillir leurs avis sur les dispositions et les actions existantes s'y référant. Puis, j'ai choisi d'ancrer nos échanges dans le concret en se focalisant sur deux thématiques arrêtées, suite aux décisions prises en CODIR-RIS le 23 avril 2019, en présence de la direction de ma structure que sont : l'adduction en eau potable et les tiers lieux numériques.

Concernant la thématique les tiers lieux numériques, le choix des personnalités politiques à enquêter s'est porté sur : Monsieur D. Delivret, maire d'Argences, Monsieur X. Pichon, président de l'intercommunalité Val-ès-Dunes, ainsi que vice-président en charge du SCoT au pôle métropolitain Caen Normandie et pour finir, Monsieur J. Bruneau, maire de Caen, président de l'intercommunalité de Caen-la-Mer, ainsi que président du pôle métropolitain Caen Normandie. Parallèlement, pour la thématique concernant l'adduction en eau potable, nous avons trouvé pertinent d'interroger Monsieur N. Joyau, 10^{ème} adjoint en charge du développement durable, de l'énergie, de l'habitat et renouvellement urbain à la ville de Caen, ainsi que 1^{er} vice-président en charge des finances et moyens généraux au syndicat Eau du Bassin caennais et Madame C. Pouchin, maire de Banville, ainsi que 9^{ème} vice-président en charge de l'Environnement, Valorisation du patrimoine y compris de la Vallée de la Seulles.

Enfin, en matière de production, il a été convenu avec ma structure d'accueil d'élaborer deux types de supports : le premier document, synthèse de la double enquête, sous forme d'un dépliant de 4 pages et un second, davantage argumenté et plus étoffé prenant la forme du présent rapport.

a. Des formes et des modes de réciprocités divers

Contrats de réciprocité, SCoT, Pays, PÉTR, contrat de coopération... les instruments de coopération ne manquent pas pour soutenir un rapprochement entre espaces urbains et ruraux. Conjointement, nous notons que les possibilités d'axes d'investigations ne manquent pas également. Je dirais même que la réciprocité peut s'appliquer à tous les domaines faisant l'objet de politiques publiques en France. Je pense, notamment, aux déplacements quotidiens, à la culture, au développement économique, aux matières premières locales comme le bois pour l'énergie, mais aussi la construction, sans oublier ce qui touche à l'agriculture et la reterritorialisation de l'alimentation.

Dans ma démarche, le périmètre institutionnel, que constitue les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), semble être l'échelon clef de politiques locales de coopération. Les métropoles, les communautés urbaines et les communautés d'agglomérations, ainsi que les communautés de communes, doivent ainsi opportunément coopérer avec les intercommunalités voisines.

Parallèlement, à une plus grande échelle, nous retrouvons les territoires de projets : Pays, les Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR), les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les territoires de SCoT. Ces périmètres sont, aujourd'hui, des espaces de travail collaboratif portés en commun par les collectivités, qui les composent. Prenons l'exemple du colloque (2017), qui réunissait les PNR à Mulhouse pour explorer les nouveaux enjeux des relations entre Parcs et territoires urbains⁹. Ailleurs, la métropole de Bordeaux travaille avec le Libournais et le Bassin d'Arcachon sur des contractualisations autour des enjeux de captation des entreprises nouvelles. Par essence même, les EPCI et les territoires de projets constituent des espaces de coopération, de contractualisation et de mutualisation, tout en jouant un rôle majeur dans les relations interterritoriales.

Aujourd'hui, ces coopérations éminemment « transversales » sont invitées à s'appuyer sur des structurations plus variées, qui peuvent revêtir une grande diversité de formes et de modalités d'action. En effet, celles-ci peuvent s'inscrire ou prendre appui sur des regroupements variés, se constituer pour traiter un problème, conduire un projet en particulier ou encore s'adapter à la volonté d'élus.

Ces coopérations tendant à donner lieu à des actions pluri-thématiques en capacité de se concrétiser sous diverses formes : par un contrat (contrat de réciprocité, contrat de projet, contrat de coopération), une charte ou encore un simple accord. Elles peuvent s'appuyer sur des outils et, parfois même, des structures dédiées : le pôle métropolitain, le syndicat mixte, mais aussi les agences d'urbanisme susceptibles d'être associées au portage de coopérations.

⁹ « *Territoires urbains et Parcs naturels régionaux* », actes du colloque, Parcs naturels régionaux de France, mai 2018, 44 p. (en ligne)

L'existence d'une instance de suivi et de pilotage, la fréquence des réunions de travail, le portage politique, la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers et la mise en œuvre d'actions concrètes sont **autant d'indicateurs** qui permettent d'apprécier le caractère effectif ou non d'une coopération. Cette dernière doit œuvrer au dépassement des clivages et des conflits, tout en s'inscrivant ainsi, plus que jamais, au cœur des objectifs de cohésion des territoires. Elle se doit également d'impliquer tous les acteurs, au sens large, des territoires : les entreprises, les associations ou encore les collectifs citoyens. L'enjeu demeure d'accorder une certaine visibilité à tous ces projets menés sur les territoires. Néanmoins, rappelons aussi que le niveau d'engagement des partenaires et, plus encore, l'effectivité des coopérations semblent difficiles à mesurer (CGET, 2019).

b. La réciprocité vue par les élus

Outre ces outils et ces instruments, qui suscitent les réciprocités "ville - campagne", l'enjeu central engage l'articulation des différentes échelles d'actions, des périmètres territoriaux et des stratégies par les parties prenantes. Il s'agit, par la même occasion, comme le souligne Monsieur D. DELIVET "*de faire vivre - d'animer une gouvernance*", qui se veut large et ouverte et ne pas hésiter, comme lors des entretiens menés, à inter-changer les "rôles" d'élus et/ou même de techniciens entre le rural et l'urbain. L'articulation des périmètres s'avère toute aussi importante pour mener à bien les différents projets, en s'affranchissant des limites administratives, urbaines ou rurales. Or, à plusieurs reprises lors des entretiens, l'intercommunalité (EPCI) a été citée comme l'échelle d'action adéquate pour promouvoir les solidarités urbain - rural. Madame C. POUCHIN, maire de Banville (776 habitants, en 2016) établit le constat, que : "*la coopération communautaire favorise l'entraide et la solidarité*". On remarque encore aujourd'hui, qu'il est difficile pour les élus locaux de s'en affranchir. Il relève essentiellement « *les coopérations au sein même de l'espace communautaire entre commune à caractère urbain et celle à caractère périurbain / rural* », comme en témoigne l'entretien avec Monsieur J. BRUNEAU, maire de

Caen. Le management du projet, à ce propos, peut être associé à plusieurs structures porteuses, l'enjeu reposant sur le fait de ne pas *“d'emblée créer une nouvelle strate institutionnelle pour se doter d'instances de concertation”*, comme le souligne Monsieur D. DELIVET, maire d'Argences.

En revanche, on s'aperçoit que les freins à des relations réciproques s'avèrent multiples : *« l'absence de projet concret, le manque d'opérationnalité, le mille-feuille territorial, les orientations politiques, les rapports de pouvoir et les jeux d'acteurs »* constituent des freins revendiqués lors de mes entretiens. Ils demeurent des aspects plus ou moins difficiles à appréhender et à « gérer ». L'absence de concertation entre élus et/ou techniciens accompagnant cette démarche peut compliquer la mise en place de coopérations potentielles. Le maire d'Argences souligne, entre autres, que les tailles des communes engendrent des différences flagrantes de moyens, d'ingénierie et que le jeu des compétences peut nuire à une relation « gagnant – gagnant ». Un ressenti appuyé par le propos de la maire de Banville, qui s'exprime délibérément : *« d'effets d'inégalité de taille sur les territoires proches du sien par la perte de services publics (les postes ferment, regroupement de mairie...) »*. Tandis que Monsieur J. BRUNEAU assimile, quant à lui, la réciprocité à un différentiel de sens dans l'organisation territoriale – actant par là une forme de hiérarchie : *“il faut accepter des niveaux de développement différents, avec des territoires plus entreprenants et innovants, qui concentreraient les moyens”*. Au regard de cet exemple, les deux visions tendent à s'opposer et n'œuvrent pas en faveur de réciprocités entre cœurs agglomérés et campagnes avoisinantes.

Tous s'accordent sur le fait : *“qu'il convient de cibler des axes d'investigations concrets, tels que les déplacements quotidiens, les tiers lieux numériques, le tourisme de mémoire, l'adduction en eau potable ou encore l'alimentation...”* Conjointement, il apparaît nécessaire de faire converger les projets entre des périmètres définis, tout en se donnant un cadre de travail co-construit. Monsieur N. JOYAU évoque le fait : *“de se rattacher à un projet de territoire global, son diagnostic et la déclinaison en projets concrets au regard des réciprocités*

territoriales”. A l'unisson, ils semblent unanimement d'accord sur le fait qu'il faille avant tout s'en donner les moyens et identifier la complexité dans son ensemble et les limites, pour ensuite les gérer collectivement. Il s'agit là d'apprendre à se connaître les uns les autres, afin de dépasser les clivages, ainsi que de se donner du temps pour co-construire une relation qui mènera sur un ou des projet(s) tangible(s). Pour finir, d'après M. DELIVET, il semble important « *d'encourager les volontés locales, en faisant participer les citoyens à l'aide, par exemple, de dispositifs proches d'un référendum d'initiative local, afin de mieux garantir l'intérêt général* ».



1 Monsieur Dominique DELIVET

a été élu maire d'Argences en 2008. Cette commune périurbaine compte 3 735 habitants (en 2019), pour une densité de 378 habitants/km². Argences fait partie de l'intercommunalité Valès Dunes limitrophe à celle de Caen-la-mer.

La notion de réciprocité

Les réciprocités « ville - campagne » ne parlent, aujourd'hui, encore pas totalement à l'ensemble des représentants de la classe politique. Elles s'appliquent parfois inconsciemment, parfois naturellement, toutefois elles demeurent un enjeu indispensable dans les années à venir.

Pour Monsieur D. DELIVET, cette notion à la fois « politique et médiatique » a la particularité de s'appliquer à tous les domaines qui font l'objet de politiques publiques en France. Il lui semble nécessaire de coopérer sur des thématiques telles que les déplacements du quotidien et les modes de transport, la production et la valorisation alimentaire locale, ainsi que le numérique et les tiers-lieux.

Les freins et leviers

Les freins semblent nombreux, pour Monsieur le Maire, ils demeurent dans le fait d'imaginer des instances de travail collaboratif à géométrie variable qui permettrait de travailler sur des solutions sans créer d'emblée de strates institutionnelles supplémentaires. Le jeu des compétences interroge également, sans négliger les orientations politiques de chacun pouvant générer des obstacles à une relation « gagnant - gagnant ». En revanche, le numérique et plus particulièrement les espaces de travail partagé illustrent parfaitement les solidarités envisageables entre ville - centre et son voisinage.

Monsieur Dominique DELIVET y songe particulièrement sur sa commune, impulsé par le fait qu'environ 80 % de ses actifs dont 130 cadres et professions intellectuelles supérieures (INSEE, 2015) rejoignent chaque jour l'agglomération caennaise. Les apports conjoints et retombés bénéfiques peuvent être nombreux notamment en matière de réponse aux défis environnementaux de demain : l'amélioration du trafic routier, la réduction de la pollution de l'air, un amoindrissement des contraintes de mobilité lié à l'emploi...

Perspective

En somme, pour Monsieur D. DELIVET, les coopérations interterritoriales pourraient être pensées au regard des réciprocités « ville - campagne ». Cette nouvelle orientation de l'action politique implique une prise en compte affirmée des solidarités « urbain - rural ». Cela soulève bien des interrogations, dont la mise en place d'une gouvernance à même d'assurer une bonne représentation, capable de prendre en compte les besoins propres à chacun. Pour ce faire, tous les acteurs sont nécessaires à impliquer : les collectivités locales, les associations, les acteurs départementaux et régionaux, les services déconcentrés de l'État...

Propos recueillis lors d'un échange avec Monsieur Dominique DELIVET à la mairie d'Argences.



2 Monsieur Joël BRUNEAU

a été élu maire de Caen en 2014, Président de la communauté urbaine de Caen-la-Mer, ainsi que Président du Syndicat Pôle Métropolitain Caen-Normandie. Cette ville compte 106 260 habitants (en 2015), pour une densité de 4 135 habitants/km². Caen tient une place centrale dans le département du Calvados.

La notion de réciprocité

Pour Monsieur J. BRUNEAU, la notion de réciprocités « ville – campagne » n'est pas évidente à décrire, elle lui paraît même « assez flou ». D'ailleurs, il diverge sur le fait que l'urbanisation croissante et l'étalement urbain ont des conséquences non-négligeables voire profondes, qu'elles soient physiques, sociales et environnementales sur les espaces périurbains et ruraux. Il ajoute même que le périmètre du pôle métropolitain est lui-même pas épargné venant renforcer des défis de plus en plus importants.

Pour lui, la réciprocité prend tout son sens dans le renforcement d'équipements et de services dans les communes qui en sont déjà pourvues, avec bien évidemment des thématiques qui restent à travailler tels que le numérique, l'organisation hospitalière et sanitaire, l'offre universitaire, les mobilités et les déplacements du quotidien.

Les freins et leviers

Le principal obstacle pour Monsieur J. BRUNEAU correspond au fait qu'il faut accepter sur notre territoire des niveaux de développement différents avec des territoires plus entrepreneurs et innovants que d'autres – sans perdre l'idée de préserver nos campagnes et celles ne perdent pas leur spécificité qualitative.

A l'inverse, les leviers sont nombreux. Tout d'abord, on retrouve le pôle métropolitain qui porte une vision commune pour les territoires de l'ouest de la Normandie. Parallèlement, il évoque l'élaboration en cours d'un PCAET à l'échelle du SCoT. Ce document constitue un levier pour les coopérations ville – campagne. En effet, selon lui, la ville centre joue un rôle d'accompagnateur qui permet notamment aux intercommunalités voisines, comme la communauté de communes Pays de Falaise, de réaliser des économies d'échelles : réduction des coûts, mutualisation et optimisation des moyens, de l'ingénierie...

Perspective

Monsieur J. BRUNEAU considère en effet qu'il faudrait organiser les coopérations interterritoriales au regard des réciprocités. Il évoque, en outre, la nécessité de plus croiser les regards sur nos territoires et que, pour cela, le pôle métropolitain constitue un outil, mais qui mérite d'être davantage amélioré. Il ne répond, d'après lui, que partiellement à cette notion. Pour Monsieur J. BRUNEAU, il faut s'affranchir des périmètres institutionnels et acter en faveur d'une réorganisation territoriale autour des bassins vie, définis comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (INSEE).

Propos recueillis lors d'un échange avec Monsieur Joël BRUNEAU à l'hôtel de ville de Caen.



3 Monsieur Nicolas JOYAU

est 10^{ème} adjoint en charge du développement durable, de l'énergie, de l'habitat et renouvellement urbain à la ville de Caen, ainsi que 1^{er} vice-président en charge des finances et moyens généraux au syndicat Eau du Bassin Caennais.

La notion de réciprocité

Pour Monsieur N. JOYAU, le terme de réciprocités « ville - campagne » se caractérise par la mise en œuvre d'actions qui favorise une relation équitable et « gagnant - gagnant » entre les différents territoires. Le premier exemple concret qui vient à l'esprit est la gestion et la politique de l'eau potable qui illustre bien, selon lui, la réciprocité qu'il peut y avoir entre la ville et la campagne à travers le partage de la ressource, la mutualisation des moyens, le savoir et l'expertise des techniciens du syndicat d'eau. Il lui semble aussi que l'on peut imaginer des réciprocités sur une multitude de thématiques comme l'habitat, le tourisme, l'agriculture et l'alimentation, l'énergie, la santé...

Là, de suite, Monsieur N. JOYAU évoque le PLU(i) HD de Caen-la-Mer qui visera à mettre en œuvre un projet politique commun de développement à l'échelle des 47 communes. Selon lui, le PLU(i) HD permettrait à certaines communes de développer un projet misant sur ses spécificités, ses atouts, dans forcément faire la « course à plus d'habitat » (agriculture : type PLA¹ - Rennes et la CODAH ont lancé ces démarches, tourisme, développement économique, etc.).

Les obstacles et leviers

Monsieur N. JOYAU identifie deux obstacles concrets, le premier concerne la nécessité de maintien des services publics de proximité. En effet, dans le cadre exprimés ci-avant, et si certaines communes venaient à développer un projet autre que « l'habitat », les communes ne pourraient pas miser sur une croissance démographique aussi importante que souhaitée et l'on déplorerait potentiellement une moindre chalandise pour les commerces et services de proximité.

Second obstacle, il concerne les finances des collectivités locales (dont la dynamique est en parti basée sur la croissance démographique), toujours dans cette idée de spécification des communes, si la commune accepte une moindre croissance de sa population la dynamique des recettes sera moindre, et ne pourrait potentiellement pas suivre celle des dépenses, ce qui nécessiterait une augmentation du taux d'imposition. Il y a donc nécessité de travailler sur les réciprocités.

Monsieur N. JOYAU considère l'intercommunalité (EPCI) comme l'outil adéquat pour promouvoir les réciprocités, il reconnaît, par ailleurs, que le mille-feuille territorial n'agit pas en faveur de celles-ci. Monsieur N. Joyau évoque également le pôle métropolitain, ainsi que les fonds européens LEADER en tant qu'éléments pour favoriser les coopérations. Selon lui, les réciprocités « ville - campagne » semblent avant tout se rattacher à un projet de territoire global, son diagnostic et la déclinaison de projets concrets au regard des réciprocités territoriales.

Perspective

Pour Monsieur N. Joyau, les coopérations interterritoriales devraient être pensées au regard des réciprocités « ville - campagne » autour d'un projet de territoire global cohérent. Pour ce faire, il convient de passer de l'esprit de compétition à celui de coopération. Il a l'impression que l'on se trouve à un tournant et que les mentalités à ce sujet pourraient évoluer rapidement.

Propos recueillis lors d'un échange avec Monsieur Nicolas Joyau à l'hôtel de ville de Caen.

¹ Le PLA s'attache à concilier urbanisme, foncier et agriculture autour de l'anticipation foncière, de la médiation pour des échanges parcellaires, de la mise en œuvre du SCoT et à l'élaboration des PLU. Il a été signé en février 2008 par le Pays de Rennes, Rennes Métropole, la Chambre d'agriculture et la Safer. (Source : www.paysderennes.fr/Le-Programme-Local-de-l.html).



4 Madame Chrystèle POUCHIN

a été élue maire de Banville en 2008. Banville est une commune de 776 habitants (en 2016), située dans le Bessin. La commune se trouve à 5 kilomètres de Creully, 16 kilomètres de Bayeux et 17 kilomètres de Caen. La commune a rejoint la communauté de communes Seules Terre et Mer au 1 janvier 2017.

La notion de réciprocité

De prime abord, la réciprocité n'apparaît pas pour Madame C. POUCHIN comme une notion explicite. Concrètement, elle y associe toutefois de récentes expériences de travail tel que les ateliers animés dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Bessin ou bien aussi une journée d'ateliers et de conférences suivis en Avril 2018 qui avait pour objectif de sensibiliser aux enjeux du climat et de l'énergie afin de porter ensemble un PCAET.

Pour Madame C. POUCHIN, en matière de réciprocité, la thématique du transport et plus particulièrement des transports en commun lui semble essentielle. Elle fait le constat d'une desserte « abominable », les petites gares comme Audrieu tendent à être fermées. En matière de coopérations à renforcer, elles voient les soins et la santé, les services à la population. Elle pense aussi que le développement des télé-communications joue un rôle important, elle y voit une opportunité pour développer le télétravail sur sa commune, par exemple.

Les obstacles et leviers

Le principal obstacle, pour Madame C. POUCHIN, est le « gigantisme » des choses aujourd'hui, qui tend à favoriser et donner les moyens sur les grands pôles. Elle mesure les effets de l'inégalité de « taille » sur les territoires proche du sien par la perte de services publics : des postes ferment, les mairies se regroupent, elles ne délivrent plus les cartes d'identité...

Le second obstacle, selon elle, est le manque d'opérationnalité qu'elle aborde à travers des réunions à rallonge qui n'aboutissent à rien de concret. Pour autant, elle envisage des leviers possibles à l'image des ateliers autour du SCoT et du PCAET qui favorisent les échanges. Pour Madame C. POUCHIN, la piste quelle privilégie est la coopération communautaire à l'image de l'EPCI Seules Terre et Mer qui permet l'entraide, la solidarité qui se caractérise par du prêt de matériel et/ou d'argent. Toutefois, pour être pleinement efficace, la structure doit dépasser le simple « copinage non-institutionnel ».

Perspective

Madame C. POUCHIN reconnaît qu'il faudrait organiser les coopérations interterritoriales au regard des réciprocités. Elle évoque le redécoupage territoriale de la loi NOTRe, les intercommunalités qui fusionnent et favorisent les réciprocités. Elle évoque même l'idée d'une ville qui serait de la taille de l'intercommunalité. C'est à ce niveau-là, pour elle, que les coopérations pourraient avoir lieu. Elle craint toutefois, les infrastructures gigantesques qui auraient tendance à favoriser les grands pôles. Pour Madame C. POUCHIN, il faut organiser les coopérations entre villes et campagnes à l'échelle de l'EPCI mais à l'égard d'une vision élargie au département.

Propos recueillis lors d'un échange avec Madame Chrystèle POUCHIN à la mairie de Banville.

c. Les réciprocitys interterritoriales actuelles

Ce chapitre s'appuie sur les résultats issus d'une enquête, par le biais d'un questionnaire transmis à 8 EPCI appartenant à l'aire urbaine caennaise. 4 seulement l'ont renvoyé complétée (Pays de Falaise, Seules Terre et Mer, Côte de Nacre et Cingal Suisse Normande). L'enquête conduite a mis en évidence le fait que les EPCI coopéraient tous avec la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer. Ces coopérations s'articulent, principalement, autour de trois thématiques : la mobilité et le transport, le tourisme et l'assainissement de l'eau. L'environnement, la culture, la santé et les soins sont également des thématiques fréquemment citées. Ces coopérations se créent essentiellement avec des EPCI à fiscalité propre. Certes, les territoires environnants ayant répondu à l'enquête ont identifié des freins à la coopération, d'ordre technique et politique comme l'illustre le manque de temps et de volonté, le caractère informel des projets, la nécessité de défendre un projet tangible, mais également l'asymétrie de moyens et des instances de concertation non représentatives et partisans sont citées parmi les raisons tendant à expliquer l'absence de coopération. Cependant, les territoires environnants, ayant répondu à l'enquête, mettent surtout en avant les avantages d'une coopération avec le cœur urbain : De leur point de vue, elle permet d'agir à une échelle plus large et d'exploiter les complémentarités locales, qui sont, il est vrai, des sources d'externalités positives (par exemple dans les offres touristiques de mémoire) ou encore des arguments pour augmenter leurs capacités d'action, grâce aux moyens humains et aux outils, dont celui-ci dispose, notamment à travers l'agence d'urbanisme (AUCAME) qui a été citée par la CC Pays de Falaise, dans le cadre d'une enquête de mobilité.

Le fait que la mobilité et le transport se placent en premier lieu trouve plusieurs explications : l'aire urbaine caennaise dispose d'une forte proportion de résidents dans sa couronne périurbaine (52 %) et il se trouve, aujourd'hui, que les déplacements s'affranchissent des limites dites administratives. Une politique

de transport efficace à une échelle plus large, notamment celle du pôle métropolitain, peut répondre aux besoins des Présidents d'intercommunalités.

Toutes les formes de coopération sont envisageables, la mise en place de convention pour la réalisation de projets sur la mobilité, la mise en place de programme, la création d'une instance de suivi et de pilotage, ainsi que des réunions de travail, sont autant d'exemples cités pour envisager de telles coopérations. Maintenant, voyons dans quelle mesure ces réciprocity peuvent prendre forme sur les thématiques arrêtées : l'adduction en eau potable et les tiers lieux numériques.

III. Quelles solidarités autour de l'adduction en eau potable ?

La gestion de l'eau en France se caractérise par un cadre réglementaire très complexe et rigoureux dont les principaux objectifs sont d'assurer la satisfaction des besoins en eau pour l'ensemble des usages (domestiques, industriels et agricoles), de réduire les rejets polluants, de préserver la quantité et la qualité de la ressource disponible. Notons que l'ensemble des contraintes réglementaires qui sont liées à l'eau découle de la loi sur l'eau de 1992 et de la loi de 1964 sur le régime et la répartition des eaux. Néanmoins, depuis quelques décennies, les politiques de l'eau constituent un véritable laboratoire pour expérimenter des formes plus participatives d'action publique, considérées comme plus démocratiques (Theys, 2003). A partir des années 1990, des dispositifs de concertation locale tels que les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage – Sdage au niveau départemental) ont permis d'associer l'ensemble des décideurs politiques locaux pour une gestion durable de la ressource. La qualité comme l'alimentation en eau potable implique donc une multiplicité d'acteurs aux positions très différentes. De ce fait, les politiques de l'eau restent par nature plus ou moins difficiles à définir, à mettre en œuvre et apparaît comme un moyen efficace pour fédérer les acteurs autour d'un projet partagé.

Pour preuve, il existe quelques exemples d'accords volontaires conclus entre gestionnaires de l'eau, élus locaux, associations et agriculteurs. Prenons celui de Lons-le-Saunier¹⁰ qui mène depuis une vingtaine d'années une politique de protection de la ressource en eau potable fondée sur des contrats signés avec des agriculteurs. Dans le domaine de réciprocité « d'adduction en eau potable et exploitation agricole », de nombreux cas sont recensés et constituent autant d'exemples à suivre ou inspirent, parmi lesquels on peut citer les villes de Munich en Allemagne¹¹ ou de Strasbourg¹² en France.

a. La protection des captages d'eau potable

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 donne l'obligation de déterminer par déclaration d'utilité publique (DUP) différents périmètres de protection pour tous les points de captages d'eau destinés à la consommation humaine ne bénéficiant pas d'une protection naturelle efficace qui permette d'assurer la qualité des eaux. Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une DUP. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou encore réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captés. Les périmètres prennent la forme de trois zones, dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource.

En premier lieu, on retrouve le périmètre de protection immédiate qui a pour but d'empêcher la dégradation des ouvrages ou l'introduction directe de substances polluantes dans l'eau. Sa surface est très limitée (quelques ares à l'hectare), le terrain est acquis en pleine propriété par la collectivité et est clôturé. Toutes les activités y demeurent interdites.

¹⁰ F. HELLEC, F. BARATAUD, L. MARTIN, « *Protection de l'eau et agriculture : une négociation au long cours* », Natures Sciences Sociétés, 2013, p. 190 – 199.

¹¹ Ecozept, « *La protection des eaux potables en Bavière, un modèle préventif basé sur la coopération avec les agriculteurs du territoire : exemple de la ville de Freising* » - Mai 2015

¹² D'autres exemples sont consultables sur <https://www.devlocalbio.org/fiches-experiences/>



Système de production de la Mue

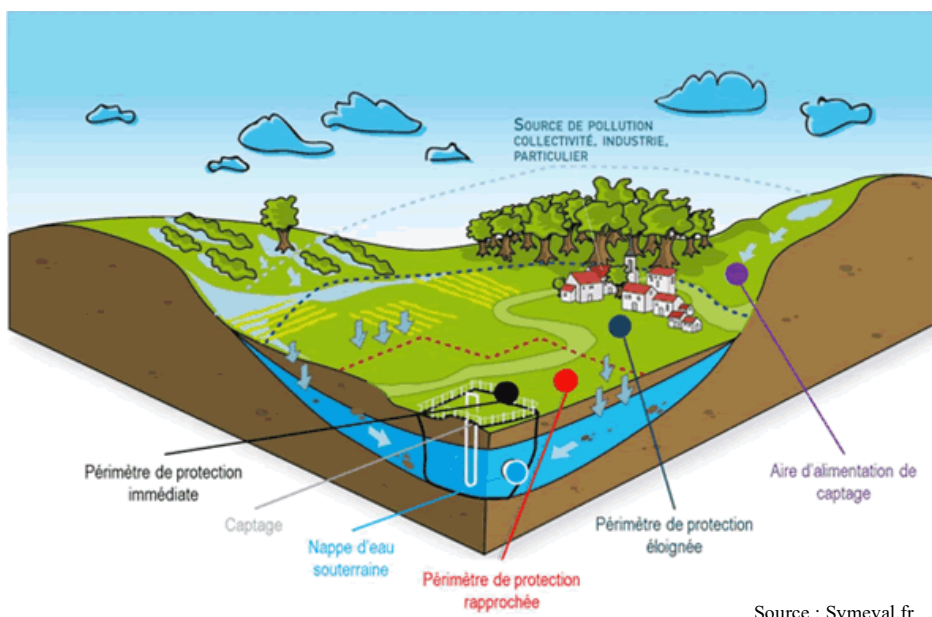


Système de production des sources de Moulines

(Source : Rapport d'activité, 2017, Eau du Bassin Caennais)

On retrouve ensuite le périmètre de protection rapprochée qui doit, lui aussi, protéger efficacement de la migration souterraine de substances polluantes. Les terrains (1 à 10 hectares) peuvent être acquis par voie d'expropriation en pleine propriété par le maître d'ouvrage si l'acquisition est jugée indispensable à la protection des eaux captées.

Le dernier périmètre de protection, dit éloignée, n'a pas de caractère obligatoire. Il vient, en appui, renforcer le précédent périmètre et peut couvrir une superficie très variable. Pour finir, l'aire d'alimentation de captage (AAC) désigne l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par ruissellement ou par infiltration.



CARTOGRAPHIE ALIMENTATION EN EAU POTABLE

b. L'alimentation de la ville de Caen

L'alimentation en eau potable (AEP) constitue l'ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. Comme nous pouvons le voir sur la carte présente, à l'intérieur même de l'aire urbaine caennaise, les points de captage d'alimentation en eau potable sont répartis de manière inégale sur le territoire. La ville de Caen prélève donc son eau brute qu'elle soit de surface ou souterraine dans son voisinage.

Ensuite, ce sont les collectivités qui assurent ses obligations dans le domaine d'adduction et de distribution d'eau potable. Les collectivités locales tels les communes et les groupements de communes peuvent opter pour deux systèmes de gestion : par régie ou par délégation pour assurer le service public de l'eau. Notons que depuis le 1 janvier 2014, c'est le syndicat Eau du bassin caennais qui assure le service et a pris la compétence production, il prélève ainsi l'eau en milieu naturel, la traite si cela est nécessaire, puis l'achemine dans un réservoir pour une mise en distribution. Le syndicat a la gestion de 55 sites de production d'eau potable, dont 54 forages de captation d'eau souterraine et 1 usine de traitement d'eau potable. Néanmoins, la ville de Caen ne peut être autosuffisante en eau potable avec la station de pompage « Prairie », pour répondre à ses besoins. Par l'intermédiaire d'Eau du Bassin caennais, elle puise donc dans les réserves en eaux des territoires avoisinants. Les principaux sites de captage qui alimentent la ville de Caen sont le bassin de la Mue (à 15 kilomètres) et les sources de Moulines (à 25 kilomètres).

Dans ce cas précis, Caen est propriétaire de ces points de captage, de ce fait, elle produit et distribue, à travers le syndicat d'eau, sur un périmètre élargi mais ne l'achète pas au territoire. D'après Monsieur Nicolas JOYAU, *"il semble y avoir systématiquement des contreparties financières ou foncières"* en réponse aux contraintes réglementaires qui semblent bel et bien peser sur ces espaces avoisinants. Pour exemple, les acteurs mobilisés autour des sources de Moulines

ont longtemps jugé que les contreparties proposées par le syndicat Eau du Bassin caennais n'étaient pas la hauteur des efforts agronomiques demandés et des contraintes réglementaires que la production d'eau potable impose sur le secteur de Moulines. De ce fait, je n'ai pas pu interroger les élus de ce territoire. Il existe donc, dans certains cas, des freins à des démarches de coopérations, tels que le contexte agricole (les systèmes de grandes cultures à dominante maïs/ blé, les agriculteurs qui ne souhaitent pas changer de système ou encore la pression foncière), le temps de maturation des projets (une lenteur dans les processus décisionnels et les négociations), etc... alors que l'on pourrait très bien imaginer des solidarités, en renforçant les réciprocitys entre la ville centre de Caen et son voisinage.

A ce jour, l'application des principes de développement durable au secteur de l'eau implique une gestion intégrée de la ressource. Elle permet d'avoir cette vision partagée et transversale de la ressource en eau. Elle permet d'en établir des règles d'équité. Pour développer une solidarité autour de cette dernière, il est nécessaire de s'intéresser collectivement au secteur hydrographique, c'est pourquoi cela nécessite que nos élus locaux s'y intéressent puis coopèrent autour des territoires de l'eau. On peut les définir comme des espaces appropriés, aménagés et gérés en vue de la production ou de l'utilisation de l'eau et qui participent par ce biais à la construction d'une identité collective (Rapport du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, 2017).

La mise en œuvre d'une solidarité autour de l'eau a plusieurs objectifs. Dans un premier temps, elle vise à réduire les disparités entre les périmètres pour diminuer les différences de coûts par habitant, c'est un argument qui a été souligné par le 1er vice-président du syndicat, Monsieur N. JOYAU. Il évoque également la mise en place d'une concertation sur le financement et sa gouvernance, celle-ci permet également de réfléchir à la pertinence de mettre en place des clés de répartition financière. On constate que les réciprocitys ne sont que partielles (collectivités – consommateurs), elles n'intègrent pas systématiquement toutes les parties prenantes, pas forcément les territoires captant. La lutte contre les conflits que génère la ressource hydrique est un

élément fort de tensions montées de la concurrence entre les territoires pour attirer des populations, des entreprises et donc des richesses. Cependant, « *l'eau est un bien commun* » comme le rappelle Monsieur N. JOYAU, « *le syndicat se doit de veiller à faire primer l'intérêt général sur l'intérêt particulier* ». Parallèlement, la mise en place d'une solidarité est l'occasion de renforcer la transversalité entre les politiques publiques et de s'orienter vers une gestion intégrée et équilibrée de la ressource en eau. Ces réciprocitys dans le domaine de l'eau doivent donc permettre de rapprocher les espaces urbains, périurbains et ruraux et ainsi, lutter contre les conflits. Pour ce faire, l'instauration permanente d'un dialogue permet de réunir les acteurs, aujourd'hui, plusieurs moyens existent pour renforcer la concertation entre urbain, périurbain et rural. La principale solution identifiée à ce stade est de faire nécessairement évoluer la concertation entre les territoires et de renforcer, par exemple, le lien entre eau et alimentation dans une perspective « gagnant – gagnant » comme l'illustre le syndicat Eau du Bassin Rennais. Le dialogue a permis l'instauration de contrats de reconquête de la qualité de l'eau sur les espaces avoisinants. Cette perspective admet que les espaces avoisinants ne sont pas « condamnés » à être désavantagés dans leurs relations avec le pôle urbain central. Ils ont même beaucoup à y gagner, dans la perspective de trouver un mode de fonctionnement pertinent qui mettrait en avant les bénéfices du partenariat.

Pour ce faire, il existe divers moyens afin de faire évoluer la concertation entre Eau du Bassin Caennais et les intercommunalités concernées, c'est-à-dire, celles qui présentent des captages via :

- La mise en place d'une concertation entre les acteurs locaux, animé par un comité de pilotage, afin de rendre perceptible la solidarité urbain - rural,
- L'introduction de la thématique "l'adduction en eau potable" dans un contrat de réciprocité ville – campagne,
- L'établissement d'un programme d'actions commun sur plusieurs années et financés dans le cadre d'outils déjà existant comme les contrats de ruralité par exemple,

- Un pacte financier de l'urbain vers le rural un peu sur l'exemple du 1% métropole soit consacrer 1% des richesses fiscales au financement de projets en destinations des espaces périurbains et ruraux,
- Le pacte de coopération métropolitaine qui prévoit un volet coopération dans son article 2.

En somme, il faut dépasser le cadre de « l'animation », et ainsi mobiliser une combinaison d'outils opérationnels (baux, contrats directs, etc.) qui semble nécessaire pour passer véritablement à l'action efficace autour de l'eau potable. Un ensemble de facteurs liés à la ressource, aux acteurs impliqués, à la gouvernance et aux contextes réglementaire et politique, est susceptible de favoriser ou de contraindre la coopération autour de l'adduction en eau potable. L'élaboration d'une grille de lecture commune à destination des acteurs publics impliqués dans la gouvernance locale (collectivités territoriales, services de l'État, agences de l'eau, etc.) permettrait, d'une part, d'identifier les leviers et les contraintes au développement de coopération et d'autre, part de définir les actions à mener pour lever les contraintes pesant sur l'action collective

IV. Quelles politiques publiques « numérique » pour valoriser les réciprocitys ?

Le travail à domicile (Haicault, 1998) se décline dans une série d'activités, salariées ou indépendantes, réalisées pour partie ou en totalité dans la sphère domestique : la figure de la couturière travaillant chez elle et devant se partager entre son activité professionnelle et ses tâches domestiques est fréquemment évoquée par les recherches s'intéressant à la période des 19ème et début 20ème siècles (Lallement, 1990 ; Scott, 1990). Depuis les années 1990, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), et plus particulièrement la démocratisation d'internet, ont permis à de nouvelles formes d'organisations du travail de voir le jour : le travail dit à domicile est de plus en plus souvent devenu télétravail. Il a progressivement

attiré des populations nouvelles, plus qualifiées (Akyeampong et Nadwodny, 2001 ; Paoli et Merllié, 2001). La numérisation semble même être devenue une priorité pour toutes les entreprises. Cette transformation numérique modifie en profondeur la culture et les méthodes de travail au sein des organisations et des institutions. Les nouvelles façons de travailler (nomadisme, télétravail, coworking) sont devenues courantes suite à la transformation numérique d'entreprises pionnières qui ont, pour certaines, reconfiguré leur fonctionnement.

Le télétravail s'inscrit pour partie avec le domicile des travailleurs, mais également dans différents endroits - hybride – à proximité de son domicile pour entre autres se couper des contraintes familiales, se remettre dans une ambiance professionnelle et nouer des contacts – se sociabiliser. Ces nouveaux lieux qui permettent le télétravail se nomment tiers-lieux, coworking, fab-lab ou encore espace de travail partagé. Ces nouveaux espaces de travail constituent une réponse opportune à différents enjeux sociétaux, économiques, politiques et environnementaux. Ils offrent, par exemple, le choix aux “navetteurs” de travailler sur ou à proximité immédiate de leur territoire de résidence, améliorant ainsi leur confort de vie et participant à la réduction locale des émissions de GES. Ils peuvent accompagner les mutations organisationnelles des entreprises telles que l'optimisation de l'immobilier d'entreprise ou encore les problématiques du recrutement liées à des différentiels de mobilité... (Rapport IAU,2016). A terme, ils peuvent œuvrer en faveur d'une redistribution des postes et des compétences de personnels qualifiés en zones rurale et périurbaine grâce à la décentralisation de métiers que l'on retrouve aujourd'hui exclusivement dans les espaces métropolitains – en particulier dans les cœurs de ville (France stratégie, 2017). Cependant un tel redéploiement nécessite le développement de la fibre optique permettant d'amplifier les usages numériques ne devrait être effective que fin 2021, ou début 2022 pour l'ensemble du Calvados (Fibre Calvados-Normandie, 2019). Dans leurs différentes formes, les tiers-lieux répondent, sur mon contexte d'étude, aux besoins nouveaux d'une population d'indépendants, de télétravailleurs, d'entrepreneurs, de TPE... mobiles et naviguant entre les milieux rural, périurbain et urbain.

Il s'agit, dans ce domaine, d'impulser des dynamiques collectives pour favoriser « l'invention » ou la « ré-invention » d'équipements et de services pour contribuer à l'adoption de pratiques de mobilité plus raisonnées ou encore pour décongestionner les centres urbains. Cette multiplicité de services restent à développer, pour preuve, les télécentres sont aujourd'hui que très peu développés en France et particulièrement en Normandie (8 espaces de travail partagé, soit 1 % du total national). Dans le voisinage des centres-villes des agglomérations normandes, seuls quelques communes (Merville-Franceville, Dozulé, Courseulles-sur-Mer), plus particulièrement à proximité du littoral, proposent des espaces de télétravail / tiers-lieux. Néanmoins, on remarque qu'une coopération ville – campagne autour de ces tiers-lieux ne serait pas sans générer des externalités en lien avec le registre de la mobilité (réduction des déplacements, une décongestion du trafic, un impact sur l'accidentologie et une réduction de la pollution. On retrouve également les externalités liées aux télétravailleurs : ne gagneraient-ils pas un peu du temps libre en réduisant leurs trajets, en réemployant ce temps de travail vers d'autres sphères (associatives, récréatives...) ? On remarque également des externalités locales ayant des impacts potentiels en termes de développement local (emplois, consommations, fiscalités des communes) ou encore liées à la santé et au bien-être ? Dans cette optique, une coopération accompagne l'évolutions des usages du numérique et des modes de vie, et pourrait favoriser les réciprocity territoriales. Dans un contexte de déploiement de tiers-lieux, l'espace de travail partagé tendrait à être de plus en plus plébiscité par les collectivités plus périurbaines et rurales afin d'attirer et d'ancrer des actifs sur leur territoire en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

a. Les partenaires potentiels

Les partenaires associés à l'installation d'un tiers-lieu sont nombreux et parfois méconnus des municipalités ou intercommunalités. Dans l'aire urbaine caennaise, on retrouve en autre Caen Normandie Métropole, les PETR et les

EPCI qui souhaitent souscrire à de tels projets. L'État, la Région, la Caisse des Dépôts, les porteurs de projets d'espaces de travail et de co-working, ainsi que l'ensemble des financeurs privés et institutionnels (les Fonds Européens) sont autant de partenaires potentiels qui peuvent permettre d'aider au montage de projet de ce type d'espace/ de lieu. Le numérique est aujourd'hui une chance pour les campagnes avoisinantes des villes et les espaces plus ruraux. Il pose nécessairement la question de ce que l'on souhaite faire de notre "ruralité" ou « périurbanité » ? Il s'inscrit, plus globalement, dans une stratégie territoriale : quelle communauté (entreprises, salariés, jeunes) va s'en emparer ? Quels sont les effets (ancrage territoriale, décongestionnement...) que cela va produire sur le territoire et les sociétés locales ? Quelles sont les leviers de développement possibles ? Autant de questions qu'il est nécessaire de se poser pour que le projet reste intimement lié aux politiques menées sur le périmètre choisi. Pour tenter de répondre à ces questions, il est préférable de mener une succession d'actions opérationnelles à court ou moyen terme comme recenser les démarches de télétravail engagées associant l'idée d'un maillage de tiers-lieux. Il s'agit également d'intégrer les études réalisées sur les mobilités (travaux de l'AUCAME), les enquêtes d'entreprises et d'administrations concernant de telles pratiques. Il est indispensable de qualifier les obstacles et les effets levier possibles. L'exemple : *"d'une forte demande citoyenne"* comme en a fait part Monsieur D. DELIVET, le Maire d'Argences, *« la présence de catégorie socio-professionnelle supérieure, une équipe municipale volontaire et dynamique »* sont autant de leviers qui permettent l'installation d'un tiers lieu. Pour ce faire, il est préférable, en déclinaison du Plan national du déploiement du télétravail (lancé par le CGET, en 2013), d'élaborer un programme expérimental de développement du télétravail permettant d'en mesurer les divers gains (économique, temporel...). Dans une optique "gagnant - gagnant", un tel dispositif peut faire l'objet *"d'un accompagnement de la part de la ville-centre"* comme en témoigne Monsieur J. BRUNEAU lors de notre entretien. Conjointement, il est possible d'y associer les acteurs locaux tels que les entreprises et les administrations candidates et les espaces de télétravail privés / publics volontaires. Il ne serait pas dénué de sens qu'au sein de l'aire urbaine

caennaise chaque EPCI est son espace de travail collaboratif surtout quand on connaît l'effectif de résidents dans la couronne périurbaine (soit environ 52% de la population de l'aire urbaine, en 2015, d'après l'INSEE).

b. Les sources financières mobilisables

Notons que de nombreuses aides, elles aussi méconnues, sont mobilisables pour soutenir le développement de tiers-lieux. On peut citer les fonds européens (FEDER, LEADER, les projets de coopération), les fonds mobilisables par les collectivités et l'État (la DETR, le FNADT, les labels nationaux comme les Territoires à énergie positive pour la croissance verte), les régions au travers de différents dispositifs en faveur du numérique, les départements via des dispositifs contractuels selon les cas, les collectivités impliquées (communes et leurs EPCI) par des aides financières ou matérielles, les chambres consulaires (CCI), du mécénat (banques, fondations...), des soutiens privés et le bénévolat (Groupe Caisse des Dépôts, guide à usage des collectivités locales. Télécentres et Tiers-lieux, 2015). En somme, toutes ces sources financières indiquées témoignent de coopérations interterritoriales possibles en faveur de la mise en place de tiers-lieux.

Prenons l'exemple de la région Normandie¹³, dans un premier temps, son action se traduit par un programme d'équipement des territoires en ressources numériques. C'est elle qui s'engage sur l'accès généralisé au très haut débit. Elle soutient également l'innovation en accompagnant les citoyens et les professionnels dans l'accès aux nouveaux outils, aux données et aux services numériques (télémédecine, e-administration et relation citoyenne, e-tourisme, ...). Pour finir, elle participe à l'aménagement et la labellisation de tiers-lieux. Elle y voit l'opportunité de construire une offre normande de tiers-lieux, à travers le développement cohérent d'infrastructure d'usage maillant le territoire régional en adéquation avec les nouveaux modes de vie, les nouvelles organisations du

¹³ <https://www.normandie.fr/>

travail et les nouveaux modes de déplacements. Ces lieux pourraient participer à créer un réseau des intelligences collectives localisées. Chaque type de services (télétravail, coworking, fab-lab...) possédant des enjeux propres serait apte à s'organiser en fonction de la dynamique que l'entité collaborative et territoriale souhaite créer ou développer. Pour ce faire, l'intervention financière régionale est estimée à 15% sur les sites inclus dans les périmètres des trois principales agglomérations normandes et de 30% sur les sites de villes moyennes et leur EPCI, ainsi que les EPCI à dominante rurale (Région Normandie, 2019).

Parallèlement, le département du Calvados accompagne lui aussi la transition numérique. Demain encore plus qu'aujourd'hui, trouver un emploi ou accéder à ces droits, les démarches se feront quasi exclusivement en ligne. De ce fait, le département accompagne le déploiement de stratégies d'inclusion numérique et offre des guides et outils d'accompagnement aux publics en difficulté. Au-delà du simple aspect numérique cette initiative sur le département ouvre l'opportunité d'une réelle continuité dans l'accompagnement des usages grâce à de nouvelles synergies entre milieux urbain, périurbain et rural. Pour finir, le département équipe les collèges d'accès sécurisés au très haut débit et les dote d'équipements et outils numériques (tablettes, ordinateurs et environnement numérique de travail). Maintenant, voyons quelques exemples d'application autour de la transition numérique accompagnée par les partenaires précédemment cités.

c. Quelques exemples de tiers-lieux

Créé en 2009, le tiers-lieu "l'Écloserie numérique" est un espace dédié aux nouvelles technologies numériques, aménagé à Boitron près de Sées (61), en plein cœur du Parc Naturel Régional Normandie - Maine. Le village normand de 345 habitants a réalisé son projet dans les locaux de l'ancienne école communale. On y trouve des bureaux de télétravail, une salle de formation ainsi qu'un atelier fab-lab qui fédèrent des travailleurs indépendants et des salariés travailleurs (fiche projet en annexe).

J'ai également pu visiter, lors de la journée du réseau rural normand du 11 juillet 2019 à Villedieu-les-Poêles, le tiers-lieu : "Le Rack". Ce lieu est dédié quasi-exclusivement aux professionnels du e-commerces. Il vise à soutenir les e-commerçants existants et à favoriser l'arrivée de nouveaux e-commerçants indépendants sur la commune et au-delà. On remarque, que dans cette commune de 3 583 habitants (en 2016, d'après l'INSEE), qui tendait à perdre des habitants chaque année, l'arrivée d'un tiers lieu, cofinancé par la communauté de communes Villedieu Intercom et la CCI, participe à la dynamique globale de redynamisation du ville-centre et de son voisinage.

Dans cette perspective, il est possible de faire le lien avec de récentes expériences universitaires notamment lors de stages ou de sorties terrain qui m'ont permis de mettre aux services d'une collectivité - nos compétences en termes d'analyses, de synthèses, de rédactions, mais aussi de relationnel, car la confrontation directe avec le terrain a permis de faire émerger les meilleures solutions. Pour cela, j'ai été amené à proposer diverses actions permettant de suggérer des outils aux différents structures comme le Parc Naturel Régional du Perche, la mairie du Teilleul, de Bellême et de Granville et leurs intercommunalités respectives

Conclusion de l'étude

Contrats de plan État-Région, contrats de ruralité, de ville, pacte État-Métropole... Nos territoires font aujourd'hui l'objet de nombreux contrats. Le CGET a recensé toutes les contractualisations territoriales possibles et compte pas moins de 1 200 contrats à vocation dite transversale. Les élus et collectivités locales semblent « prisonniers » dans différents dispositifs, qui ne paraissent pas toujours correctement articulés les uns avec les autres. De ce fait, ils deviennent difficiles à appréhender au regard des réciprocitys « ville - campagne ». Sans aller jusqu'au contrat unique, un enjeu essentiel dans les années à venir, ne consisterait-il pas de remettre de la « cohérence » dans les interventions suscitées par l'ensemble de ces contractants, en replaçant le projet du territoire au cœur du dispositif.

L'un des axes d'amélioration possible est aussi d'introduire plus massivement une approche interterritoriale dans ces contrats. Ce partenariat des territoires privilégiant la coopération entre des entités diverses et complémentaires, ne limiterait-il pas les actions catégorielles (quartiers prioritaires de la politique de la ville, métropoles, zones périurbaines, zones rurales, territoires à enjeux...) au profit d'actions plus globales ? Pour exemple, dans le pacte « État-métropoles », le Gouvernement, ainsi que le CGET ont souhaité intégrer un volet de coopération avec les territoires ruraux environnant, à l'instar de ce qui avait été conclu entre la métropole de Brest et le Centre-Ouest Bretagne ou celle de Toulouse avec le pôle d'équilibre territorial et rural Porte de Gascogne.

La mise en place d'une alliance des territoires favorisant la mise en œuvre de mesure de réciprocité entre la ville et la campagne représente un véritable levier de développement territorial équilibré, durable et complémentaire, tant des zones urbaines à forte concentration d'habitants que des zones périurbaines ou des espaces ruraux. A terme, les coopérations interterritoriales permettraient à chacun d'apporter ses ressources et de bénéficier de celles des autres (foncier, énergie verte, ressources humaines, production agricole, services au public, équipements culturels et universitaires, etc.). Pour ce faire, une première étape

consisterait à observer et analyser les potentiels axes de réciprocité qu'il est possible d'activer. A travers ce stage, nous nous sommes aperçus que tous les sujets étaient propices à des coopérations entre les cœurs agglomérés et leurs espaces environnants. Au-delà de l'opportunité que constitue une alliance entre espaces urbains et espaces ruraux, celle-ci demeure une nécessité, non pas sous l'angle d'une domination des premiers sur les seconds mais sous celui de la réciprocité. Dans le futur, les territoires organisés (communauté de communes, communauté urbaine, métropole, etc.) devront faire figurer des projets qui auront pour but d'irriguer les espaces avoisinants dans cette logique partenariale de « gagnant – gagnant ».

Néanmoins, il reste de nombreuses pistes de réflexion à apporter – de questions à se poser en matière de coopération que seuls les espaces concernés pourront appréhender. Quelles finalités communes ? Quels enjeux précis ? Quel avenir souhaité ? Comment créer du lien entre élus, prestataires de services, habitants, associations, acteurs publics et privés et organisations diverses en faveur des réciprocités ? Comment impliquer sur le fond et dans des projets les communes et leur intercommunalité, et les citoyens ?

Autant de questions et de pistes à réactiver. Pourtant, il semble que beaucoup de chemin reste à faire pour renouveler les relations entre les grandes agglomérations et les territoires moins denses situés à proximité.

3. Les apports du stage

I. Les objectifs du stage de fin d'étude

La réalisation d'un stage de fin d'étude de Master demeure une étape essentielle dans notre parcours universitaire et nos premiers pas dans la vie professionnelle. Le contenu de celui-ci est en lien avec notre formation et permet de construire ou de valider notre projet professionnel, cela correspond notamment à la partie qui a été complétée dans l'article 2 de la convention. Co-rédigée avec mon tuteur de stage, cette dernière intègre les envies et les ambitions durant la période de stage. Au cours de ce stage, j'ai beaucoup appris. Les apports que j'ai tiré de cette expérience professionnelle peuvent être regroupés autour de trois idées principales : le savoir-faire, le savoir-être et les difficultés que j'ai pu rencontrer.

a. Le « savoir-faire »

Tout au long de notre formation, nous avons acquis des connaissances et des techniques que nous avons appris à mobiliser de façon organisée, pour répondre à diverses problématiques contextualisées. Et aujourd'hui, avec ce stage, j'ai pu tester mes capacités à agencer mes connaissances et savoir-faire pour les mettre aux services d'une situation professionnelle. Voici les exemples de compétences que j'ai pu développer ou acquérir lors de mon travail exploratoire au sein de la DDTM du Calvados :

(1) Des compétences techniques

Elles renvoient aux compétences spécifiques liées à la géographie sociale et à l'aménagement des territoires. Il s'agit là de mettre en application des méthodes de travail, des outils et la déclinaison des enjeux qui ont fait l'objet d'un apprentissage durant ma période universitaire.

Quelques exemples : la connaissance du fonctionnement des collectivités et de leur environnement, la réalisation d'un diagnostic portant sur les actions et dispositions qui favorisent des réciprocitys « ville – campagne ».

(2) Des compétences sociales

Elles se définissent comme la capacité à vivre et à travailler dans un environnement avec d'autres personnes, à des postes où la communication joue un rôle important, dans des situations où l'esprit d'équipe paraît essentiel.

Quelques exemples : S'adapter à un nouvel environnement de travail, collaborer en équipe, partager, savoir se mettre à la place de l'autre, entretenir un bon relationnel et sens du dialogue, faire le lien technique et diffuser l'information sur le déroulement du stage, mobiliser et s'entretenir avec des partenaires : élus et techniciens intercommunaux et communaux, les services de l'État et autres partenaires notamment institutionnelles (la Région, le Département, les chambres consulaires.)

(3) Des compétences organisationnelles

Elles envoient à la capacité à coordonner et à administrer l'exercice du stage au sein d'un service et de la structure.

Quelques exemples : autonomie, polyvalence, sens de l'organisation faire preuve d'initiative, coordonner l'exercice avec mon tuteur de stage, gérer son temps, planifier les rendez-vous avec les élus locaux, prise de contacts téléphonique

(4) Des compétences en informatique

La compétence numérique est la capacité à utiliser un ordinateur ou une autre technologie pour s'informer, s'organiser et analyser l'information afin de mieux la communiquer. Cela renvoie au fait d'être capable de trouver des informations sur Internet, d'échanger des messages par courriel, de rentrer des données, de s'adapter à un logiciel (QGIS) ou un environnement informatiques propre (Intranet DDTM, TITAN pour la réservation de voiture, Mélanie pour les courriels...)

Quelques exemples : pratiquer les logiciels Windows et l'environnement Internet sous Mac/ou PC, pratique des environnements et logiciels spécifiques : GQIS pour la cartographie et Adobe pour les supports de communication.

b. Le « savoir-être »

Les savoir-être professionnels représentent un ensemble de manière d'agir et de capacités relationnelles utilisées pour interagir au sein de mon contexte professionnel et à l'avenir. Cette étape m'a permis d'identifier et de valoriser ces savoirs.

**SAVOIR-ETRE
« ACQUIS » ET OU
RENFORCE**

CRITERE(S)

SITUATION(S)

CAPACITE D'ADAPTATION	Permet de comprendre et d'évaluer les points de vue différents et d'adapter son approche en fonction des changements qui surviennent.	- Lors des entretiens menés avec les élus locaux
SENS DE LA COMMUNICATION	Savoir s'exprimer de manières claires et structurées, adapter mon discours en fonction des situations et partager l'information	- Savoir rendre compte de mon sujet à la direction DDTM 14 et argumenter autour du sujet face aux élus
AUTONOMIE	Prendre des décisions et agir seul sur son champ de responsabilité	- Autonomie quant à l'élaboration d'un support de communication, de la manière de restituer mon travail exploratoire
CAPACITE DE DECISION	L'aptitude à juger d'un choix plus intéressant qu'un autre, constitue une étape cruciale du processus de résolution d'un problème	- Mise en place d'un questionnaire à l'intention de président d'EPCI, par exemple
TRAVAIL EN EQUIPE	Contribuer à une activité commune en interagissant avec les autres	- Travailler sur mon sujet avec le Service Eau et Biodiversité (SEB) ou encore celui Expertise et Connaissance (CE)
PRISE DE RECUL	Prendre le temps de s'interroger pour forger sa décision	- Prendre du recul les différentes interventions
SENS DE L'ORGANISATION	Anticiper et prioriser les objectifs	- Définir au préalable les étapes de l'exercice et rendre compte à travers d'un retro-planning
CURIOSITE	S'ouvrir à un environnement nouveau	- Assister à différentes réunions, journées,

	et faire preuve d'intérêt	débats, manifestations à la DREAL, à la CU, CDC Villedieu...
RIGUEUR	Précis, appliqué dans son travail	- Compte rendu interview
PERSEVERANCE	Montrer la preuve d'une certaine constance et ténacité	- Obtenir des réponses auprès d'une multitude d'interlocuteurs (Région, département, EPCI et ses élus...)
REACTIVITE	La capacité à réagir à une situation extérieure	- N'ayant pu interroger les acteurs autour des sources de Moulines, réactivité pour changer de terrain d'étude
FORCE DE PROPOSITION	Avoir le dynamisme et la capacité pour faire des suggestions, proposer des améliorations	- L'initiative d'un questionnaire au président d'intercommunalité, les documents cartographiques, les interviews...

c. Les difficultés rencontrées

Au cours de ce stage, j'ai eu l'opportunité de découvrir le travail d'une administration départementale de l'État sous différentes formes, ainsi que de comprendre de manière globale les difficultés que l'on peut rencontrer dans un contexte professionnel.

La plus grande difficulté a été la prise en main d'un nouvel environnement de travail : QGIS. Je me suis donc auto-formé en explorant au maximum la documentation. La méconnaissance, la robustesse ou le manque de données

fiables, portant sur mon objet d'étude, sont autant de difficultés que j'ai dû appréhender.

La rédaction du rapport de stage ou des documents de communication ont été réalisés par des outils peu utilisés durant mon cycle universitaire, mais aussi peu adaptées du fait que la DDTM utilise des logiciels gratuits (OpenOffice pour réaliser de « belles » notes, Qgis - parfois mal adapté pour les étiquettes, GIMP et Inkscape, pour les supports de communication).

On peut également relever un manque de connaissances approfondies sur l'environnement des collectivités, les dispositifs et outils de planification, par exemple (PCAET, PLU(i) HD...). Dans ces cas précis, j'ai facilement trouvé des solutions pour résoudre les difficultés rencontrées.

Pour finir, on peut également citer l'inévitable coup de collier final, au moment de la mise au point manuscrit, j'ai dû redoubler d'efforts pour rendre dans les délais les divers travaux.

PROJET PROFESSIONNEL

Ma formation universitaire m'a apporté de nombreuses connaissances dans les multiples domaines que couvre la discipline : géographie physique, géographie humaine, sociale et l'aménagement du territoire. Grâce à ce cursus, j'ai acquis de nombreuses compétences, à savoir l'apprentissage de méthodes, d'outils d'analyse diversifiés : statistiques, cartographie, techniques d'enquêtes, relevés de terrain et de mise en valeur d'un territoire. Cette formation m'a aussi permis d'acquérir une large gamme de savoirs dans l'analyse des interactions entre espaces et sociétés, dans l'étude des inégalités sociales et des disparités territoriales, et dans la compréhension des politiques publiques d'aménagement et d'environnement à toutes les échelles.

Le stage de professionnalisation m'a permis de mieux envisager les différents impératifs liés au métier de chargé d'études dans une administration départementale et de mieux cerner les orientations professionnelles vers lesquelles me diriger. Après avoir passé le concours de la fonction publique d'État ou territoriale, auquel je souhaiterai postuler dans un horizon proche, mon intention première serait de travailler soit dans les services déconcentrés ou en collectivités (les régions, les départements, les communautés de communes, les communautés urbaines...). Un poste de chargé d'études en aménagement comme le permet les concours d'attaché, de technicien ou de rédacteur qui ouvre aux postes de différentes catégories, serait, à terme, un de mes objectifs. De plus, la fonction publique m'offrirait l'opportunité de travailler aisément en collaboration avec les différents services, qu'ils soient de l'État (DREAL, DDPP, DDCS, Chambres consulaires...), des opérateurs locaux (CDC, ADEME, Caisse des dépôts, Pôle emploi), les élus du territoire, ainsi que les acteurs économiques et sociaux.

En attendant l'intégration dans la fonction publique et pour continuer à exercer ma pratique, j'envisage de centrer mes recherches sur les espaces périurbains et

ruraux, ainsi que sur les coopérations possibles. La raison de ce choix est que je crois qu'il y a encore beaucoup à faire et à apporter en matière de coopérations interterritoriales et j'y vois, à défaut de réussir sur cet axe, la nécessité de sensibiliser les élus, les techniciens et les agents des différents services. De plus, je suis intimement persuadé de l'importance de co-construire des partenariats « gagnant – gagnant »

Pour l'heure, je suis dans l'attente d'une réponse de la part du Président et de son équipe du PETR du Pays de Bray, pour un éventuel contrat sur la base d'un CDD de 12 mois afin de contribuer au suivi d'une étude de faisabilité d'un Parc Naturel Interrégional (PNiR). Plus spécifiquement, le poste qui a été proposé s'articulerait autour de la faisabilité technique et économique du projet et de constituer un outil d'aide à la décision sur la démarche à engager. Des compétences qui ont été acquises lors de notre formation universitaire.

CONCLUSION

D'une manière générale, je retiens une note très positive de mon stage de fin d'études dans le cadre du Master 2 Ruralités en transition. J'ai pu être intégré à une équipe constituée de chargés d'études et d'un animateur, ce vers quoi je souhaiterais me diriger et dans laquelle je n'ai pas eu de soucis à m'intégrer et à partager. Cette période de stage m'a permis de me faire une idée concrète des exigences attendues par l'environnement professionnel, dont la Direction Départementale de Territoire et de la Mer en ce qui concerne la connaissance et l'expertise des territoires du Calvados.

La formation acquise à travers cette période d'une part et à l'université de Caen Normandie d'autre part m'a été utile dans différentes situations, que ce soit sur le plan technique (connaissance du fonctionnement des collectivités et leur environnement, gestion et suivi d'une étude, maîtrise des outils informatiques et logiciel de cartographie, etc.) que sur le plan relationnel (travail collaboratif, gestion du temps, sens du dialogue, bon relationnel, etc.). Je profite de cette rétrospective pour souligner que dès mon arrivée, j'ai pu apprécier l'ambiance de travail au sein de la structure. Ceci m'a permis de partager des objectifs communs avec l'équipe et d'avoir une démarche collaborative, dans le respect des impératifs de qualité et de délai.

Ce stage se termine avec la réalisation de la plupart des projets qu'on s'était fixé autrement dit : l'analyse et la compréhension des interactions interterritoriales, de rendre compte de la perception de la notion de réciprocité « ville – campagne » auprès des élus locaux, la réalisation d'éléments cartographiques, de supports de communication, le tout en représentant la DDTM auprès des acteurs rencontrés.

BIBLIOGRAPHIE

« *Bref : villes et campagnes coopèrent* » | NUMERO 1 - Décembre 2017, publication commune de Sol et Civilisation, la Caisse des Dépôts, France urbaine et la Fondation Avril sur les nouvelles relations villes-campagnes.

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, service du Premier Ministre (2015), « *Nos ruralités, une chance pour la France, comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015* », dossier de presse. Disponible en ligne : http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_nos_ruralites_une_chance_pour_la_france.pdf.

Daniel Béhar, Philippe Estèbe, Martin Vanier. « *Meccano territorial : de l'ordre territorial à l'efficacité interterritoriale* ». Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation / Institut de la décentralisation, Institut de la décentralisation, 2009, IV/2009 (83), pp.79-83.

Daniel Béhar, Philippe Estèbe, Martin Vanier, « *Réforme territoriale : avis de décès de l'interterritorialité ?* », Métropolitiques, 13 juin 2014. Disponible en ligne : <http://www.metropolitiques.eu/Reforme-territoriale-avis-de-deces.html>.

Direction Départementale des territoires et de la Mer, « *Mémento* », DDTM14 / SSICRET / Unité Connaissance et Expertise, mai 2019.

Ecozept. « *La protection des eaux potables en Bavière, un modèle préventif basé sur la coopération avec les agriculteurs du territoire : exemple de la ville de Freising* », mai 2015.

Hellec Florence, Barataud Fabienne, Martin Laura, « *Protection de l'eau et agriculture : une négociation au long cours* », *Natures Sciences Sociétés*, 2013/2 (Vol. 21), p. 190-199.

Magalie Talendier. « *L'émergence des systèmes productivo-résidentiels* », 2012, colloque de l'ARSDLF, France.

Martin Vanier. « *La relation "ville / campagne" excédée par la périurbanisation* ». Les Cahiers français : documents d'actualité, La Documentation Française, 2005, pp.13-17.

Martin Vanier. « *Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité* », 2008, Anthropos, 160p.

Martin Vanier. « *Le principe de réciprocité, c'est l'anti-fracture* », géographe, professeur à l'École d'Urbanisme de Paris, consultant auprès des collectivités locales.

Olivier Bouba-Olga. « *Pour un nouveau récit territoriale* », 2019, les Conférences POPSU.

Parcs Naturels Régionaux de France. « *Territoires urbains et Parcs Naturels Régionaux* », acte du colloque de Mulhouse, mai 2018, 44p. (en ligne)

Revue Urbanisme. « *La planification à bout de souffle* », n°408, 2018.

Verhaeghe Laetitia, « *Quel équilibre pour le dialogue ville-campagne ? L'éclairage des contrats de réciprocité ville-campagne* », *Pour*, 2015/4 (N° 228), p. 50-56. Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-pour-2015-4-page-50.htm>

SITOGRAPHIE

<https://www.adgcf.fr/upload/billet/0007/170127-040152-contrat-de-reciprocite-ville-campagne-v2.pdf> - (retour sur l'expérience de Brest Métropole et du Pays Centre Ouest Bretagne)

<https://www.banquedesterritoires.fr/quel-avenir-pour-les-contrats-de-reciprocite>

<https://caen.fr/>

<https://www.caenlamer.fr/>

<http://www.caen-metropole.fr/>

<https://www.calvados.fr/accueil.html>

<http://www.calvados.gouv.fr/la-direction-departementale-des-territoires-et-de-a1951.html>

[https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files\(en_detail_synthese_cooperations_interterritoriales_internet.pdf\)](https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files(en_detail_synthese_cooperations_interterritoriales_internet.pdf))

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/ateliers-des-territoires>

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/contrats-de-reciprocite>

<https://www.devlocalbio.org/fiches-experiences/>

<https://www.eau-bassin-caennais.fr/>

<http://www.eauetbio.org/dossiers-thematiques/projet-agricole-territoire/>

<https://www.eaufrance.fr/l'alimentation-en-eau-potable>

<https://www.lagazettedescommunes.com/527678/metropoles-et-territoires-environnants-des-contrats-de-reciprocite-qui-demarrent-peniblement/?abo=1>

<https://www.le-rack.com/>

<https://www.normandie.fr/>

<https://www.reseaurural.fr/>

ANNEXES

Laurent Mary
02.31.43.15.01
Directeur
départemental

Guillaume Barron
02.31.43.15.20
Directeur adjoint, délégué
à la mer et au littoral

Élodie Lecoq
02.31.43.16.91
Assistante

Karine François
02.31.43.15.91
Assistante

10 boulevard du général Vanier
CS 75224 - 14052 Caen cedex 4
téléphone : 02.31.43.15.00
télécopie : 02.31.44.59.87
ddtm@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

Service Maritime et Littoral

Annie Lannuzel
Cheffe de service
02.31.43.19.50
Vincent Lelionnais
Adjoint
02.31.43.19.40
Marie-Odile Parizot
Assistante
02.31.43.15.59
Corinne Tesnière
02.31.43.19.43

Gestion du littoral

Philippe Le Rolland
02.31.43.15.29
Sylvie Perennec
Adjointe
02.31.43.19.38
Pascal Le Tollec
02.31.43.15.19
Patrice Meurdra
02.31.43.16.69
Marie-Odile Parizot
02.31.43.15.59
Laurent Piedvache
02.31.43.15.52
Tatiana Potel
02.31.43.15.54
Sandrine Vinatier
02.31.43.15.56

Réglementation et gens de mer

Liza Aggoune
02.31.43.19.41
Gens de mer, armements et plaisance
Frédéric Objois
02.31.43.19.42
Brigitte Maurin
02.31.43.19.45
Sandrine Morel
02.31.43.19.44
Michèle Voivenel
02.31.43.19.46

Affaires nautiques et contrôles

Céline Duval
02.31.43.19.47
Hervé Henry
02.31.43.19.48
Marie-Christine Rivoire
02.31.43.19.49
Annie Thomas
02.31.43.15.51

Unité littorale des Affaires Maritimes

Christophe Launay
02.31.43.19.51
Damien Auzenat
02.31.43.19.57
Alain Gervais
02.31.43.19.54
Vincent Leboeuf
02.31.43.19.52
Yann Morit
02.31.43.19.55
David Simon-Maillat
02.31.43.19.53
Eric Thyh
02.31.43.19.56

Captainerie du port de Caen-Ouistreham

Gilles Bayle
02.31.36.22.02
Commandant du port
Olivier Berthezene
Adjoint au commandant du port
Standard capitainerie
02.31.36.22.00

Lieutenants vigie

Guillaume Bourienne
Francck Martin
Nicolas Ernout
Anne Ramaugé
Xavier Leroy
Francck Santarossa

Service Urbanisme et Risques

Anne-Claire Salamand
Cheffe de service
02.31.43.15.02
Mélanie Latorés
Adjointe
02.31.43.15.11
Françoise Le Galery
Assistante
02.31.43.15.92
Olivia Durande
02.31.43.16.82
Chargée de mission projets
et planification stratégique
Patricia Herbez
Chargée de mission appui
et veille réglementaire
02.31.43.16.20

Prévention des risques

Vincent Lepetit
02.31.43.16.72
Séverine Gigout
02.31.43.17.82
Véronique Le Saulnier
02.31.43.16.74
Bruno Ostolodi
02.31.43.16.62
Magali Pirault
02.31.43.15.35
Delphine Leroy
02.31.43.15.65

Urbanisme réglementaire

Renaud Martel
02.31.43.16.88
Bertrand Bres
02.31.43.15.22
Marie-Annick Helou-Leconte
02.31.43.16.59
Pascal Ngwetsa-Kembou
02.31.43.17.12
Françoise Gasnier
02.31.43.17.36
Isabelle Thery
02.31.43.16.92

Application du droit des sols

Anne-Laure De Rosa
02.31.43.16.63
Nathalie Jonville
02.31.43.17.08
Denis Tamen
Assistant

Fiscalité

Pierre Nègre
02.31.43.17.67
Franck Besanger
02.31.43.16.26
Armelle Guézat
02.31.43.17.11
Christophe Le Gallo
02.31.43.15.55
Christine Savarite
02.31.43.16.40

Instruction et appui aux collectivités

Michelle Machue
02.31.43.17.03
Romain Arcangeli
02.31.43.16.93
Chargé de mission
coordination de l'animation
Instructeurs ADS
Delphine Creusier
02.31.43.16.24
Véronique Guérin
02.31.43.16.29
Françoise Hervieu
02.31.43.17.26

Mission Juridique

Jean-Luc Poissnel
Chef de mission
02.31.43.19.60
Céline Freytag
Adjointe
02.31.43.19.63
Gwenaëlle Allain
02.31.43.19.64
Loïc Quééré
02.31.43.19.66

Architecte conseil

Luc Weizmann
02.31.43.15.91

Paysagiste conseil

Jean-Christophe Nani
02.31.43.15.91

Service Agricole

Patrice François
Chef de service
02.31.43.15.28

Soutien au développement de l'exploitation

Isabelle Deborde
02.31.43.15.27
Pascal Allo
02.31.43.15.36
Nelly Desvages
02.31.43.15.41
Sandrine Fouques
02.31.43.16.31
Sandrine Legras
02.31.43.15.95
Karine Opportune
02.31.43.16.07
Christophe Pégourié
02.31.43.17.66
Emmanuel Quenelle
02.31.43.15.72
Laurence Véfour
02.31.43.15.18

Connaissance et suivi de l'exploitant

Bernadette Tribolet
02.31.43.15.58
Thierry Brasselet
02.31.43.15.07
Mignhette Brézillon
02.31.43.15.25
Frédérique Brière
02.31.43.15.31
Nathalie Gastebled
02.31.43.15.47
Karine Levoir
02.31.43.15.17
Isabelle Valette
02.31.43.16.78
Cécile Zebaze
02.31.43.15.37

Soutien aux productions

Sylvie Le Villain
02.31.43.15.87
Nathalie Charles
02.31.43.15.73
Stéphanie Filmon
02.31.43.15.88
Jean-Charles Grente
02.31.43.15.67
Christophe Jouhan
02.31.43.15.77
Géraldine Pombal
02.31.43.15.85
Françoise Séguillon
02.31.43.15.68

Service Construction, Aménagement et Habitat

Héloïse Deffobis
Cheffe de service
02.31.43.15.09
Hervé Bourhis
Adjoint
02.31.43.16.43

Mission appui administratif et contrôles

Catherine Moraive
02.31.43.16.84

Aménagement construction transition énergétique

Dominique Gladel
02.31.43.16.80
Jean-Marc Bruny
02.31.43.17.94
David Colibert
02.31.43.16.64
Nadège Decaestecker
02.31.43.17.99
Marc Gauthier
02.31.43.16.79
Catherine Tillard
02.31.43.17.80

Logement social et renouvellement urbain

Chloé Villiers
02.31.43.15.43
Morgane Prioul
Adjointe
02.31.43.15.57
Emmanuelle Huet
02.31.43.15.15
Sylviane Lefèvre-Charruault
02.31.43.15.83
Sandrine Provost
02.31.43.15.93
Bénédictine Olivier
02.31.43.15.53

Amélioration de l'habitat privé

Fabien Yauclair
02.31.43.16.03
Florian Villain
02.31.43.16.33
Laurent Fleury
02.31.43.15.05
Edwige Leconte
02.31.43.16.13
Isabelle Louvel
02.31.43.16.23
Patrick Vroman
02.31.43.17.50

Service Eau et Biodiversité

Sophie Giacomazzi
Cheffe de service
02.31.43.16.61
Quentin Cathrin-Hamelin
Adjoint
02.31.43.15.80
Doris Lorvellec
Assistante
02.31.43.17.38

Eau

Quentin Cathrin-Hamelin
02.31.43.15.80
Thierry Antoine
02.31.43.16.18
Anny-Lory Houlette
02.31.43.15.94
Pascal Lainé
02.31.43.16.68
Catherine Le Bourgeois
02.31.43.15.21
Jean Leme
02.31.43.16.75
Marc Randon
02.31.43.16.57
Philippe Rouinvy
02.31.43.16.57

Animation territoriale et coordination

Paul Colin
02.31.43.16.94
Roxane Vanhee
02.31.43.16.67

Nature

Christophe Gervis
02.31.43.16.14
Alain Hélié
02.31.43.17.74
Frédéric Longavenne
02.31.43.16.45
Patricia Plard
02.31.43.15.23
Anne-Catherine Regnault
02.31.43.16.71
Vincent Rocca
02.31.43.16.97

Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale

Franck Vergne
Chef de service
02.31.43.15.04

Nadine Marie
Adjointe
02.31.43.19.21

Mission gestion de crise

Pierrette Monterisi
Eric Prévosto

02.31.43.16.09
02.31.43.15.86

Connaissance et expertise

Nadine Marie
02.31.43.19.21

Nathalie Bossuyt
02.31.43.16.32

Sandrine Bouin
02.31.43.17.92

Florent Cordray
02.31.43.15.79

Cyrille Cousin
02.31.43.17.32

Grégory Gennesseaux
02.31.43.15.44

Audrey Gard-Lenormand
02.31.43.17.64

Stéphane Heard
02.31.43.16.42

Alain Moiteaux
02.31.43.15.81

Sabine Poirier
02.31.43.16.25

Stéphanie Ressencourt
02.31.43.16.04

Bruno Thomasse
02.31.43.16.52

Sécurité routière

Yannick Dépret
02.31.43.16.58

Etienne Anzemberger
02.31.43.15.26

Thierry Bureau
02.31.43.16.66

Colette Guérin
02.31.43.17.19

Éducation routière

Samy-Lee Rocher
02.31.43.15.71

Maud Chardon
02.31.43.15.74

Jennifer Agisson
02.31.43.16.86

Claude Séguillon
02.31.43.17.22

Inspecteurs des permis de conduire

Jérôme Boudin
02.31.43.17.04

Michel Gaillet
02.31.43.16.77

Hélène Glémas-Hausknost
02.31.43.16.38

Maud Graner
02.31.43.16.87

Guillaume Jacquelin
02.31.43.16.44

Sabrina Marette
02.31.43.16.37

Marc Marie
02.31.43.16.38

Anne Meurice
02.31.43.16.87

Arnaud Meurice
02.31.43.16.87

Harmonie Noury
02.31.43.16.44

Sébastien Pontabry
02.31.43.16.44

Mickaël Robe
02.31.43.16.44

Stratégie des Missions et Animation du Réseau Territorial

Nadine Marie
02.31.43.19.21

Pierrette Monterisi-Poret
02.31.43.16.09

Secrétariat Général

Dominique Pierroux
Secrétaire générale
02.31.43.17.39

Magali Toutain
Adjointe
02.31.43.17.04

Olivier Villand
Conseiller de gestion
02.31.43.16.60

Administration générale

Sophie Hervieu
02.31.43.16.50

Maryse Lemonnier
Adjointe
02.31.43.16.70

Benoît Bernard
02.31.43.16.47

Martine Croisy
02.31.43.19.65

Guillaume Fourny
02.31.43.16.46

Jocelyne Lerouel
02.31.43.16.00

Jean Loslier
02.31.43.16.48

Martine Marie
02.31.43.16.76

Emmanuelle Mary
02.31.43.17.01

Patrick Queruel
02.31.43.19.39

Sarah Valeyre Fauvel
02.31.43.17.18

Ressources humaines et animation des services

Magali Toutain
02.31.43.17.04

Nadia Segueni
Chargée de communication
02.31.43.16.35

Assistante de prévention

Ressources humaines

Magali Toutain
02.31.43.17.04

Ysolde Legros
02.31.43.16.77

Martine Lerérend
02.31.43.16.37

Fabienne Panthou
02.31.43.16.38

Patricia Rutkowski
02.31.43.16.87

Élodie Legrand
02.31.43.16.44

Délégation Territoriale du Bessin

Michel Hagneré
Responsable de la délégation
02.31.51.17.22

Correspondants territoriaux

Joannie Lemenu
02.31.51.17.21

Valérie Letourneur
02.31.51.20.35

Sylvie Mellion
02.31.51.20.32

Roger Robert
02.31.51.18.61

Délégation Territoriale de Caen

Hélène Chauveau
Responsable de la délégation
02.31.43.19.25

Christian Le Crom
Adjoint
02.31.43.19.31

Correspondants territoriaux

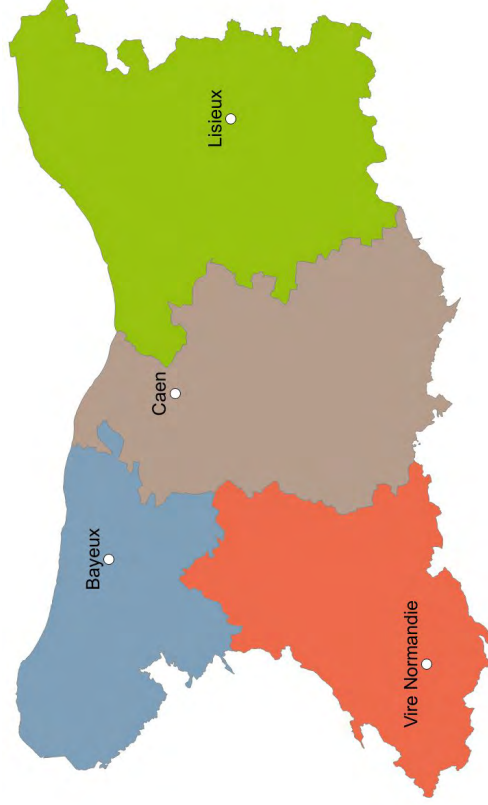
Julien Choupin
02.31.43.19.22

Valéry Collin
02.31.43.19.27

Françoise Héroult
02.31.43.19.35

Thomas Legros
02.31.43.19.33

Gilles Masson
02.31.43.19.32



Délégation Territoriale des Bocages

Bruno Belin
Responsable de la délégation par interim
02.31.66.20.52

Michel Buais
Assistant
02.31.66.20.50

Correspondants territoriaux

Bruno Belin
02.31.66.20.52

Frédéric Larcher
02.31.66.22.43

Didier Le Bronnec
02.31.66.22.47

Didier Resbeut
02.31.66.22.41

Délégation Territoriale Pays d'Auge

Denis Labigne
Responsable de la délégation
06.27.96.39.54

Isabelle Marmion
Adjointe
02.31.48.26.40

François Briard
02.31.48.26.40

Benoît Tremble
02.31.48.26.40

Jean-David Chan-Stewart
02.31.48.26.40

Correspondants territoriaux

Romuald Baudry
06.63.34.43.98

Patrick Boulet
06.30.65.76.87

Sophie Gignoux
06.61.00.06.38

Philippe Jean
06.61.00.06.19

Kevin Lamare
06.63.33.77.79

Entités hébergées dans les locaux de la DDTM

DREAL Normandie
Bureau régional de la prévention médicale
Lydie Sanchez
Infirmière
02.50.01.82.38

DREAL Normandie
Bureau régional du service social
Sophie Debieu
Assistante de service social
02.50.01.82.31

Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication

Thierry Bruey
02.31.43.16.27

Pascal Jean
02.31.43.16.28

Stevens Bakayoko
02.31.43.17.28

Bruno Martin
02.31.43.19.68
(Appui au SIDSC - en attente d'affectation)

Direction Inter-régionale de la Mer - Manche Est - Mer du Nord

Pôle santé des gens de la mer
Jean-Marie Remazeilles
Médecin
02.31.43.19.58

Pascal Normand
02.31.43.19.59

Infirmier
Murielle Gouault
Assistante sociale
02.31.43.19.36

Karine Gors
Secrétaire de l'assistante sociale
02.31.43.19.37

Comité Local d'Action Sociale
Romain Arcangeli
Président du CLAS
02.31.43.16.93

Valorise les données et les met à disposition des acteurs locaux

Observation



Geo-IDE Catalogue
<http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr/calvados/apps/search/>

- Construit un patrimoine de données géo-cobées reprenant aux normes d'échange et d'interopérabilité et le diffuse avec le Geo-IDE Catalogue
- Réalise une veille territoriale et organise les informations produites et recueillies pour accroître la connaissance collective et gérer son patrimoine de données.
- Adapte les données aux échelles de travail pertinentes.

Valorisation



Portail internet des services de l'Etat
<http://www.calvados.gouv.fr/documentation-ressources/630.html>

- Structure, analyse et crée les données spatiales et statistiques qu'elle a produites pour porter à la connaissance de grand public de l'information pertinente et abîmement assimilable.
- Conçoit les territoires à partir d'analyses spatiales et statistiques d'indicateurs territoriaux (bilans)
- Produit des études thématiques (Etude)

Communication



- Met à disposition les études et valorisations de données, partageant ainsi sa connaissance des territoires et son analyse des enjeux sur ses domaines de compétence.
- Publie les analyses, études et données produites sur le portail internet des services de l'Etat dans le Calvados.
www.calvados.gouv.fr

s'adapte aux évolutions de ses missions et aux attentes des territoires

Plus de 250 agents répartis sur l'ensemble du département au service des territoires.

Une quarantaine de métiers variés allant des instructeurs d'autorisation ou d'aides administratives (logement, droit des sols, agriculture, etc.), aux chargés d'études, cadres sectoriels ou de direction, s'exercent dans les domaines de contrôle, de juridique, du bâtiment, des infrastructures ou des risques. Le maintien et le développement de l'expertise des agents est un enjeu de ressources humaines pour répondre au mieux aux évolutions institutionnelles, réglementaires ou techniques et à celles de notre environnement.

Une organisation qui s'adapte aux besoins de proximité avec l'ensemble des acteurs des territoires.

Les équipes de la DDTM agissent au quotidien sur tous les territoires du département, qui bénéficient de plus d'un réseau de proximité de délégataires territoriaux.

siège
 10 boulevard du général Vanier - CS 75224 - 14052 Caen cedex 4
 Téléphone : 02 31 43 15 00 - Télécopie : 02 31 44 53 87

Délégation territoriale du Bocq
 Rue Pierre de Colleville
 14400 Bocq
 Téléphone : 02 31 51 17 20

Délégation territoriale de Cén
 18 boulevard du général Vanier
 CS 75224
 14052 Caen cedex 4
 Téléphone : 02 31 43 15 20



Délégation territoriale des Basse-Normandie
 Rue Bédier
 14100 Vieux
 Téléphone : 02 31 44 20 50

Délégation territoriale Pays d'Auge
 14 rue Célian
 14100 Sablès
 Téléphone : 02 31 48 26 40

LA DDTM DU CALVADOS

des valeurs, des compétences, une proximité, au service des territoires

Conseil Expertise Procédures Contrôles Territoires MARITIMES Compétences PROSPECTIVE Proximité Pédagogie Accompagnement Urbains STRATÉGIE Périurbains Ruralité

Les territoires du département évoluent et s'organisent. Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) consacre des structures plus étendues aux compétences autorisées. L'environnement économique, social et institutionnel sous lequel évoluent les habitants, les acteurs socioéconomiques et les collectivités connaît lui aussi des transformations à la fois profondes et continues.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) s'adapte dans son organisation et son fonctionnement pour être en capacité d'accompagner les partenaires et les territoires du Calvados dans ce mouvement. Par sa présence auprès des territoires elle ambitionne de les aider à anticiper et organiser leur avenir, dans une approche équilibrée et durable et intégrant très tôt les cadres réglementaires et les enjeux locaux comme plus généraux, actuels et autant que possible futurs, pour créer les conditions d'un développement harmonieux.

Par la diversité des domaines dans lesquels elle intervient, elle peut proposer une vision intégratrice des questions de développement.

Lauréat Mary
 Directeur départemental

La recherche d'une concordance entre priorités de l'Etat et besoins des territoires est au centre de cette mission de conseil renouvelé et ciblé sur :

- le portage de politiques publiques auprès des collectivités locales
- l'appui à l'émergence et au portage de projets exemple des ateliers des territoires à Vire ou du renouvellement urbain à Caen et à Lisieux
- l'appui méthodologique à des collectivités confrontées à des enjeux qu'elles ne sont pas à même de traiter seules, comme par exemple les risques

Instruit et contrôle

pour le respect des règles collectives

Agriculture



- instruit les dossiers agricoles (aides européennes, soutiens agricoles, aides conjoncturelles)
- contrôle le respect des engagements dans le cadre des dossiers agricoles
- expertise la situation départementale et décline une partie de la réglementation en conséquence

Prévention des risques



- diffuse la connaissance en matière de risques naturels, miniers et technologiques au public et aux acteurs de l'aménagement
- contribue à leur prise en compte pour la protection des personnes et des biens

Sécurité routière et permis de conduire



- suit l'actualité du Calvados et analyse les accidents mortels
- organise les séminaires du permis de conduire (code et pratique - auto, moto et P3) et agréé les professionnels (auto-écoles, stages permis à points)
- étudie les transports exceptionnels et dérogatoires

Conseille pour mieux comprendre les politiques publiques

Un accompagnement de la DOTM se concentrant sur les politiques publiques dont elle est plus particulièrement en charge

La DOTM peut offrir son conseil et son expertise aux collectivités pour construire leurs projets en cohérence avec les politiques publiques. Elle peut intervenir en amont des projets pour apporter un appui méthodologique ou des éclairages réglementaires.

- **l'accompagnement des démarches de planification dans tous les domaines** : organisation de la gouvernance (exemple : gestion de l'eau et des milieux aquatiques) et élaboration des documents de planification avec une présence auprès des collectivités, le plus en amont possible, afin de mettre en avant et partager les enjeux identifiés tout au long de l'élaboration puis analyser les réponses appropriées.
- **l'accompagnement des projets urbains** (renouvellement, revitalisation, quartiers durables).
Exemple : suite à un appel à manifestation d'intérêt national, la DOTM a accompagné la commune d'Orbec pour définir son projet de revitalisation de centre bourg au niveau économique, touristique et en matière d'habitat. La commune d'Orbec fait partie à présent des 50 territoires sélectionnés dans le cadre de l'ANRU, la DOTM a accompagné les villes de Colombelles, Hérouville-Saint-Clair, Caen, Lisieux et des bailleurs sociaux pour qualifier et promouvoir des quartiers dont l'image a profondément changé (démolition, reconstruction de logements sociaux et privés, réaménagements publics).
- **la prise en compte des risques par les acteurs locaux**, en particulier la lutte contre les inondations et les risques de submersion marine pour lesquelles de nombreuses zones sous le niveau marin ont été identifiées qui nécessitent un examen spécifique des possibilités de développement de ces territoires.
Exemple : aide à l'émergence de stratégie conciliant aménagement du territoire et prise en compte du risque (ingénierie du risque, recherche de financement)
- **la restauration de la continuité écologique**, des cours d'eau en suscitant ou organisant les maîtrises d'ouvrages et en accompagnant les collectivités et opérateurs dans la délimitation et la mise en œuvre de leurs projets.
- **la promotion de la transition énergétique et de la croissance verte** dans les territoires par la réhabilitation énergétique du bâti (programme Habiter Mieux), la création d'éco-quartiers, le développement de sources énergétiques locales ou encore l'émergence d'un projet global pour les territoires à énergie positive pour la croissance verte.
- **l'amélioration de l'éco-compétitivité des filières agricoles et notamment d'élevage** : la mise en place de Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE), associant collectivités et agriculture sur un même territoire contribuera à la promotion de nouveaux systèmes de production agricole dans l'objectif du développement de l'agro-écologie. Les GIEE peuvent porter des projets d'unités de méthanisation, de filières de valorisation des effluents d'élevage, etc.

Eau et Nature



- délègue les autorisateurs (Loi sur l'Eau, défilanchement, rivières, etc)
- contrôle le respect des réglementations en matière de protection de la nature, de gestion sylvo-civile, de chasse et de pêche
- veille à la prise en compte de la préservation des ressources naturelles dans les politiques connexes

Énergie et Aménagement



- intègre le label « éco-quartier » et collabore aux procédures de zéro d'aménagement concerté ou différencié
- accompagne les territoires à énergie positive pour la croissance verte
- participe à l'amélioration des performances énergétiques de la construction (réglementation thermique 2012)

Construction, Urbanisme & Habitat



- oriente et instruit les aides financières dans le domaine du logement (aides à la pierre, agréments pour les logements sociaux, aides à la rénovation urbaine, aides de l'Agence nationale de l'habitat)
- contribue à l'élaboration des documents de planification et à l'instruction des autorisations d'urbanisme
- délègue et veille au respect du schéma départemental d'occurrence des gens de la rue
- veille au respect du règlement de la qualité de la construction
- instruit et contrôle l'application des règles d'accessibilité

Mer et Littoral



- veille au respect de la réglementation des pêches professionnelles et de loisir (contrôle en mer et à terre), à la sécurité nautique en mer (autorisation et contrôle les manifestations nautiques), concourt à l'amélioration de la sécurité des équipages (contrôle des équipages des navires professionnels)
- s'assure de la qualité sanitaire des équipements touristiques (coquilles st-jacques, huîtres...)
- délègue les autorisations d'occupation en zone littorale et maritimes (concessions ou occupations temporaires : parc rollers, occupation de plage, manifestations sportives...)



Questionnaire :

Les coopérations interterritoriales

.....

Je réalise actuellement mon stage de fin d'étude à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (DDTM14).

Mon sujet d'étude s'inscrit dans la continuité de l'atelier des territoires « *mieux vivre ensemble dans le périurbain de l'agglomération caennaise* » qui s'est déroulé toute l'année 2017 et qui était piloté conjointement par le Pôle métropolitain Caen-Normandie-Métropole, la communauté urbaine Caen-la-Mer et la DDTM14.

Mon terrain d'étude est donc large et correspond comme ce fut le cas pour l'atelier des territoires à l'aire urbaine caennaise définie par l'INSEE en 2010.

La question centrale de mon stage porte sur **les coopérations interterritoriales** et plus particulièrement les **actions** ou **dispositions** de **réciprocités** entre « ville centre » et ses « campagnes avoisinantes ». Par actions ou dispositions de réciprocités, j'entends des actions ou des dispositions favorisant les rapports « gagnant – gagnant » entre les territoires. Il ne s'agit donc pas de m'inscrire dans une lecture en termes d'oppositions et de concurrences, mais de questionner les différentes modalités de coopérations et de solidarité entre la « ville centre » et ses « territoires avoisinants ».

Dans une première approche, j'ai choisi à travers ce questionnaire, de recueillir la parole des présidents ou leurs représentants des intercommunalités se situant en périphérie de Caen-la-Mer et s'inscrivant dans mon périmètre d'étude, à savoir les communautés de communes de Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, Val ès dunes, Pays de Falaise, Cingal-Suisse Normande, Vallées de l'Orne et de l'Odon, Cœur de Nacre, Seules Terre et Mer et Pré-Bocage intercom.

A travers ce questionnaire, il s'agit pour moi de dresser un premier inventaire des actions et dispositions de réciprocités existantes et recenser les sujets pour lesquels vous considérez que des mesures favorisant une relation « gagnant – gagnant » devraient être mise en œuvre.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande. Pour tout complément ou question sur ce questionnaire, vous pouvez me contacter par téléphone au 02.31.43.15.42 ou messagerie via mon adresse : cedric.tannevet@calvados.gouv.fr

Cédric TANNEVET
Étudiant en Master 2 de géographie et
aménagement
du territoire à l'université de Caen-Normandie

1. Votre intercommunalité est-elle engagée dans des **coopérations** avec l'agglomération caennaise ou Caen-la-Mer ?

Oui

Non

Si oui, sur quelle(s) thématique(s) ?

.....
.....
.....

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

2. Sur quelle(s) **thématique(s)**, il vous semblerait nécessaire d'envisager une ou plusieurs coopération(s) « gagnant – gagnant » avec les territoires de la ville-centre (Caen-la-Mer ou la ville de Caen) ?

.....
.....

.....
.....
.....
.....

(Exemple : les déplacements quotidiens, le tourisme, l'eau, l'alimentation et l'agriculture, service aux populations, l'emploi, accès aux soins, la fiscalité etc.

3. Pour les **thématiques** renseignées ci-dessus, quels **objectifs** et **avantages** envisagez-vous pour votre territoire ?

Les objectifs
.....
.....
.....
.....

Les avantages
.....
.....
.....
.....

4. Sous quelle(s) **forme(s)** envisageriez-vous de telles coopérations « gagnant – gagnant » ? Actions opérationnelles par projet ? Conventionnelle par charte d'intention ? Contractuelle au travers de plans ou programmes ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Selon vous, quels sont les principaux **freins** à l'engagement de telles coopérations ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(Exemple : d'ordre technique, géographique, politique et psychologique, liés aux asymétries des moyens financiers, agir à une bonne échelle, exploiter les complémentarités locales, augmenter les capacités d'action et les outils, etc.)



Guide d'entretien :



Les réciprocitys « ville – campagne »

Guide d'entretiens

Je réalise actuellement mon stage de fin d'étude à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (DDTM14).

Mon sujet d'étude s'inscrit dans la continuité de l'atelier des territoires « *mieux vivre ensemble dans le périurbain de l'agglomération caennaise* » qui s'est déroulé toute l'année 2017 et qui était piloté conjointement par le Pôle métropolitain Caen-Normandie-Métropole, la communauté urbaine Caen-la-Mer et la DDTM14. Mon terrain d'étude est donc large et correspond comme ce fut le cas pour l'atelier des territoires à l'aire urbaine caennaise définie par l'INSEE en 2010.

La question centrale de mon stage porte sur **les coopérations interterritoriales** et plus particulièrement les **actions** ou **dispositions** de **réciprocitys** entre « ville centre » et ses « campagnes avoisinantes ». Par actions ou dispositions de réciprocitys, j'entends des actions ou des dispositions favorisant les rapports « gagnant – gagnant » entre les territoires. Il ne s'agit donc pas de m'inscrire dans une lecture en termes d'oppositions et de concurrences, mais de questionner les différentes modalités de coopérations et de solidarité entre la « ville centre » et ses « territoires avoisinants ».

Pour ce faire, j'ai retenu deux axes d'investigations, d'autres axes auraient pu être possibles (les déplacements quotidiens, le tourisme, l'agriculture, les services aux populations, l'emploi, accès aux soins, la fiscalité, etc.). En fait, tout sujet peut être l'objet de réciprocitys.

Objectif de l'entretien

J'ai choisi de mener des entretiens avec des élus locaux du territoire s'inscrivant dans mon périmètre d'étude. Avec ces entretiens, je poursuis deux objectifs :

(A) De recenser les actions et dispositions existants s'inscrivant pour vous comme des mesures ville – campagne, ainsi que les sujets pour lesquels vous considérez que des mesures renforçant les relations « gagnant -gagnant » gagnent à être mis en œuvre ou complétés

(B) D'évoquer plus précisément un sujet spécifique, en l'occurrence : l'adduction en eau potable ou les tiers-lieux numériques.

Pour le sujet retenu pour votre entretien, je souhaite échanger avec vous sur ce qui existe peut-être déjà en matière de réciprocités entre les territoires et ce qui pourrait éventuellement être imaginé.

Questions

(A)

1. La notion de réciprocités « ville – campagne »

Quels exemples de réciprocité pouvez-vous m'indiquer ?

Quelles actions concrètes ?

Sur quelle(s) thématique(s), il vous semblerait nécessaire d'envisager de renforcer ou d'instruire des relations de réciprocité et à quelle échelle ?

(Relance : Considérez-vous que cela soit naturel ? Une obligation ? Normal ? En conscience ?)

2. Y a-t-il des outils et des instruments que vous connaissez et pratiquez qui permettent ou favorise la mise en œuvre de coopérations interterritoriales « gagnant - gagnant » ?

Si vous souhaitez privilégier une stratégie « gagnant – gagnant » sur un territoire élargi, que feriez-vous pour la construire ?

Qu'elles en seraient, selon vous, les éventuels obstacles ? Les possibles leviers ?

(Actions opérationnelles par projet, conventionnelle par charte d'intention, contractualisation au travers de plans ou programmes) – (Relance : le rôle du pôle métropolitain ?)

(B)

B-1. L'adduction en eau potable :

3. Selon vous, les contraintes pesant sur les territoires « servants » font-elles l'objet de mesures particulières de réciprocités de la part de la ville-centre ?

(Relance : si oui, lesquelles (mesures) ? Si non, y a-t-il un dialogue - des demandes particulières ? Quelles sont-elles ? Citer l'exemple des sources de Mouline)

4. En cas d'inégalités revendiquées ou de contre partis particuliers de la part du territoire « servant », que pourriez-vous être en mesure de proposer ?

(Se mettre dans la peau du territoire opposé)

(Actions opérationnelles par projet, conventionnelle par charte d'intention, contractualisation au travers de plans ou programmes)

5. Pensez-vous qu'aujourd'hui votre territoire bénéficie ou s'inscrit dans une dynamique interterritoriale « gagnant – gagnant » sur le sujet de l'adduction en eau potable ?

B-2. Les tiers lieux numériques :

6. De nombreux déplacements s'opèrent entre votre commune et la ville-centre, avez-vous déjà réfléchi à installer des tiers-lieux numériques (fab-lab, espace de travail partagé...) sur votre commune ? *(Si oui, pourquoi cela n'a pas abouti ? Si non, pour quelle raison ? (Accès très haut débit*

insuffisant, manque de moyens – d'ingénierie de programmation qui permettrait de réfléchir sur le destin du / des territoires ?).

7. Pensez-vous qu'une coopération ville-centre – campagne urbaine soit possible en matière de tiers-lieux ? Si oui, comment l'envisageriez-vous ? Avec quels outils ? Quels instruments ?
8. Quels sont, à votre avis, les apports conjoints et les retombés bénéfiques que cela aurait entre vos deux territoires (*notion de levier et de développement territorial*) ? Y a-t-il un dialogue autour de cet enjeu ?

Conclusion :

9. Pour conclure, comme je l'indiquais en introduction, tout sujet se prête – ou peut donner lieu à des réciprocitys « gagnant – gagnant », de ce fait, ne pensez-vous pas que des relations interterritoriales (commune/commune ; communes / communauté de communes ; communauté de communes / pôle métropolitain) peuvent être organisés au regard des réciprocitys territoriales ?

(Relance : Quelle gouvernance pour une gestion stratégique des coopérations interterritoriales ?

Citer comme exemple pour les tiers lieux numériques : les biens faits qu'ils apporteraient à la ville-centre Amélioration du trafic routier – diminution des déplacements pendulaires. Réduction de la pollution de l'air – plus particulièrement en période de forte chaleur)

1. Outils de lutte contre les pollutions diffusées : la DUP
2. Multiplier les formules d'accompagnement
3. Inscrire la démarche "bio" sur le territoire

QUAND UNE RÉGIE MUNICIPALE INNOVE POUR AGIR SUR LA QUALITÉ DE SON EAU POTABLE

Ville
de Lons-le-Saunier

Foncier ● Restauration collective
Biodiversité ● Aides incitatives ● 0 phyto

La municipalité de Lons-le-Saunier exploite en régie directe son réseau d'eau potable, alimenté à 70 % par un captage dans la plaine alluviale de la Seille, sur la commune de Villeveux.

Dans les années 1990, la municipalité se trouve confrontée à des problèmes de qualité de son eau potable : présence et augmentation des taux de nitrates et de pesticides (atrazine notamment). Plutôt que d'investir dans une unité curative onéreuse, la municipalité décide d'agir de manière préventive, en incitant les agriculteurs à modifier leurs pratiques. Des conventions et des contrats sont mis en place à partir de 1992 avec les agriculteurs concernés dans la proximité du captage. Face au succès de ces mesures mais aussi à leurs limites, dans les années 2000, la ville souhaite aller plus loin dans sa démarche, en soutenant les conversions à l'agriculture biologique par des débouchés vers sa propre restauration collective, en commençant par le pain.

En 2009, le captage est classé Grenelle. Enfin, la déclaration d'utilité publique (DUP) des Périmètres de Protection Rapprochée (PPR) mise en place en 2012 comprend des dispositions relatives à l'agriculture biologique et à la réduction des intrants en agriculture. Le plan d'actions est élargi à l'échelle du bassin versant et vise la réduction des pollutions diffusées par des actions agricoles, mais aussi "non-agricoles" : entretien des espaces publics et des jardins (particuliers) sans pesticide, assainissement, protection de zones humides, etc.

POUR MAÎTRISER AUTANT LE PRÉVENTIF QUE LE CURATIF

- Développer l'agriculture biologique sur les PPR et sur le bassin versant
- Maintenir et améliorer autant que possible la qualité de l'eau potable
- Développer l'approvisionnement en produits bio et locaux dans la restauration collective



Région
Franche-Comté

Bassin Rhône-
Méditerranée-Corse

Cadres d'action mobilisés

Appel à projet
DUP/PPC fichée Agriculture Biologique (AB)

Appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) "développement de l'agriculture biologique et réduction des produits phytosanitaires"

Territoire

Commune de Lons-le-Saunier • 19 000 habitants • secteur périurbain et rural

Masses d'eau

Eau souterraine

Contexte réglementaire

1 captage prioritaire et Grenelle

Enjeu eau

Préservation de la qualité de l'eau

Productions dominantes

Grandes cultures • culture • Polyculture-élevage • Viticulture

SAU bio

3150 ha de SAU sur l'aire d'alimentation de captage (AAC), dont 250 ha en bio et 57 ha selon le mode de production de l'agriculture biologique (15 agriculteurs) en 2013, soit 9,7% de la SAU en "bio"

220 ha de SAU sur le périmètre de protection rapprochée (PPR), dont 12 ha en bio et 57 ha cultivés selon le mode de production de l'agriculture biologique (13 agriculteurs "bio") en 2013, soit 31,4% de la SAU en "bio"

RÉSULTATS

- Passage de 4,5% à 11,4% de la SAU en bio entre 2010 et 2013 sur le bassin versant du captage
- Produits biologiques locaux au restaurant municipal : 100% de la viande bovine, 100% du pain, 100% des yaourts, 30 % des légumes
- Un suivi renforcé de la qualité des eaux brutes superficielles et souterraines : 37 matières actives détectées lors de la campagne de suivi des eaux brutes superficielles de septembre 2011 à août 2012
- Une démarche zéro pesticide pour l'entretien des espaces communaux de la ville (- 119 kg de matière active en 2011 et - 123 kg de matière active en 2012), notamment sur le cimetière

PERSPECTIVES

- Continuer à encourager le développement de l'agriculture biologique avec des débouchés locaux : vers les cuisines collectives ou vers des éleveurs bio du Jura pour absorber en boucle locale les céréales bio dites "secondaires" (orge, avoine, foin, luzerne) pour l'alimentation du bétail en boucle locale (partenariat avec l'association de producteurs "Bio Direct")
- Continuer la semaine des alternatives aux pesticides : occasion de sensibiliser largement le grand public au jardinage biologique, au compostage, etc.
- Renforcer l'approvisionnement en légumes bio locaux sur le secteur de Lons-le-Saunier (restaurant municipal et autres collèges et lycées intéressés) à travers la mise en place d'une léguerie

actions réalisées

1 Créer ses propres outils de lutte contre les pollutions diffuses : la DUP

De 1992 à 2012, des conventions agricoles ont été mises en place entre la ville et des agriculteurs. Le principe était d'indemniser les agriculteurs concernés (15 agriculteurs sur 70 ha) en échange de pratiques agricoles adaptées à la zone de captage : abandon de la culture du maïs dans la rotation des cultures, mise en place de bandes enherbées le long des rivières ou des fossés, maintien des prairies extensives, réduction de la fertilisation azotée, etc.

Afin de pérenniser la mise en œuvre des pratiques agricoles favorables à la ressource, en 2012 la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) crée les périmètres de protection du captage (1500 ha) comporte des dispositions relatives à l'agriculture. Dans le périmètre de protection rapprochée (220 ha) sont ainsi distingués :

- Un premier périmètre de 60 ha, sur lequel il convient de travailler selon le mode de l'agriculture biologique.
 - Un second périmètre de 160 ha, sur lequel les traitements sur les cultures sont limités, la fertilisation est restreinte et les sols sont couverts en hiver.
- Les exploitants sont indemnisés pendant cinq ans sur la base de procédures d'éviction (cadre réglementaire) tandis que deux possibilités sont offertes aux propriétaires de terrains situés dans la zone agricole autour du captage :
- Soit une indemnisation du préjudice subi correspondant à une dépréciation de la valeur locative (fermage), due aux contraintes imposées pour l'exploitation des terrains ; l'indemnité représente l'équivalent d'environ 5 ans de fermage, soit entre 510€ et 760€ par ha (versée en une seule fois).
 - Soit une vente au profit du gestionnaire de la ressource (la municipalité), pour un prix d'achat de 2550€ à 3135€ par ha.
- L'objectif est bien l'acquisition d'un maximum de terrains sur les 220 ha du périmètre rapproché afin d'y mettre en

place des baux ruraux environnementaux. Par ailleurs, la commune souhaite aussi acquérir du foncier sur les parcelles proches selon les opportunités de vente afin de créer une réserve foncière pour permettre des échanges ultérieurs entre exploitants. Une convention avec la SAFER a été signée pour la recherche de terres.

Un suivi du respect des prescriptions de la DUP a démarré en octobre 2013. Il est réalisé par un prestataire extérieur chargé de vérifier tous les ans l'application de l'arrêté préfectoral sur un échantillon de 75% des exploitants concernés.



Jacques LAMON, adjoint au développement durable et à l'environnement Ville de Lons-le-Saunier

"Le lien est évident entre le dérogement climatique et le système trop artificiel de l'agro-industrie"

"L'AB est la solution pour assurer la meilleure qualité de l'eau et des repas livrés par la restauration collective aux enfants des écoles et aux personnes âgées ou hospitalisées. Il suffit d'être élu de faire preuve de détermination et de courage politique. Une fois les filières de proximité organisées (du blé bio local jusqu'au pain sur table, des légumes et des produits de l'élevage), et compte tenu des avantages pour la santé et l'environnement, cela ne coûte pas plus cher à la collectivité. Bien au contraire !

Le lien est évident entre le dérèglement climatique et le système trop artificiel de l'agro-industrie. Le bilan énergétique, donc climatique, des productions alimentaires lointaines et "intensives" ne sera jamais meilleur que celui de la production vivrière et organique proche de ceux qu'elle nourrit. Seul le bilan comptable qui externalise les conséquences sociales, sanitaires et environnementales permet de bons chiffres financiers à court terme. Mais respire-t-on, boit-on, mange-t-on des chiffres ?

Accroître l'énergie chlorophyllienne captée, recourir au potentiel des cultures associées, reconquérir la qualité de l'eau, offrir une alimentation sans risque pesticide, donner des emplois en favorisant la réinsertion des personnes fragilisées par un handicap, c'est tout cela qu'offre l'AB. Ici et maintenant ! Rendre les consommateurs solidaires des producteurs responsables de leur santé et de l'environnement est possible, donc prioritaire pour des élus."

Les prescriptions	Les "avantages"
<p>Sur le PPR 1 (60 ha)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 70% des terrains sont à maintenir en herbe • La fertilisation azotée est organique uniquement et limitée à 30 unités d'azote /ha en moyenne annuelle • Les pratiques culturales sont imposées selon le cahier des charges de l'agriculture biologique • Les bandes enherbées sont de 10m le long des cours d'eau qui traversent les périmètres et de 5 m le long de certains fossés <p>Sur le PPR 2 (160 ha)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les traitements sur les cultures sont limités • La fertilisation azotée est résineuse. Un plan de fertilisation et d'épandage est obligatoire • Le sol est couvert l'hiver • Les bandes enherbées sont de 10m le long des cours d'eau qui traversent les périmètres et de 5 m le long de certains fossés 	<ul style="list-style-type: none"> • Des indemnisés discutés et validés par la profession agricole viennent compenser ces inconvénients • Une eau potable de qualité améliorée et sécurisée pour l'ensemble de la population du secteur de Lons

GOVERNANCE

PORTAGE INTERNE

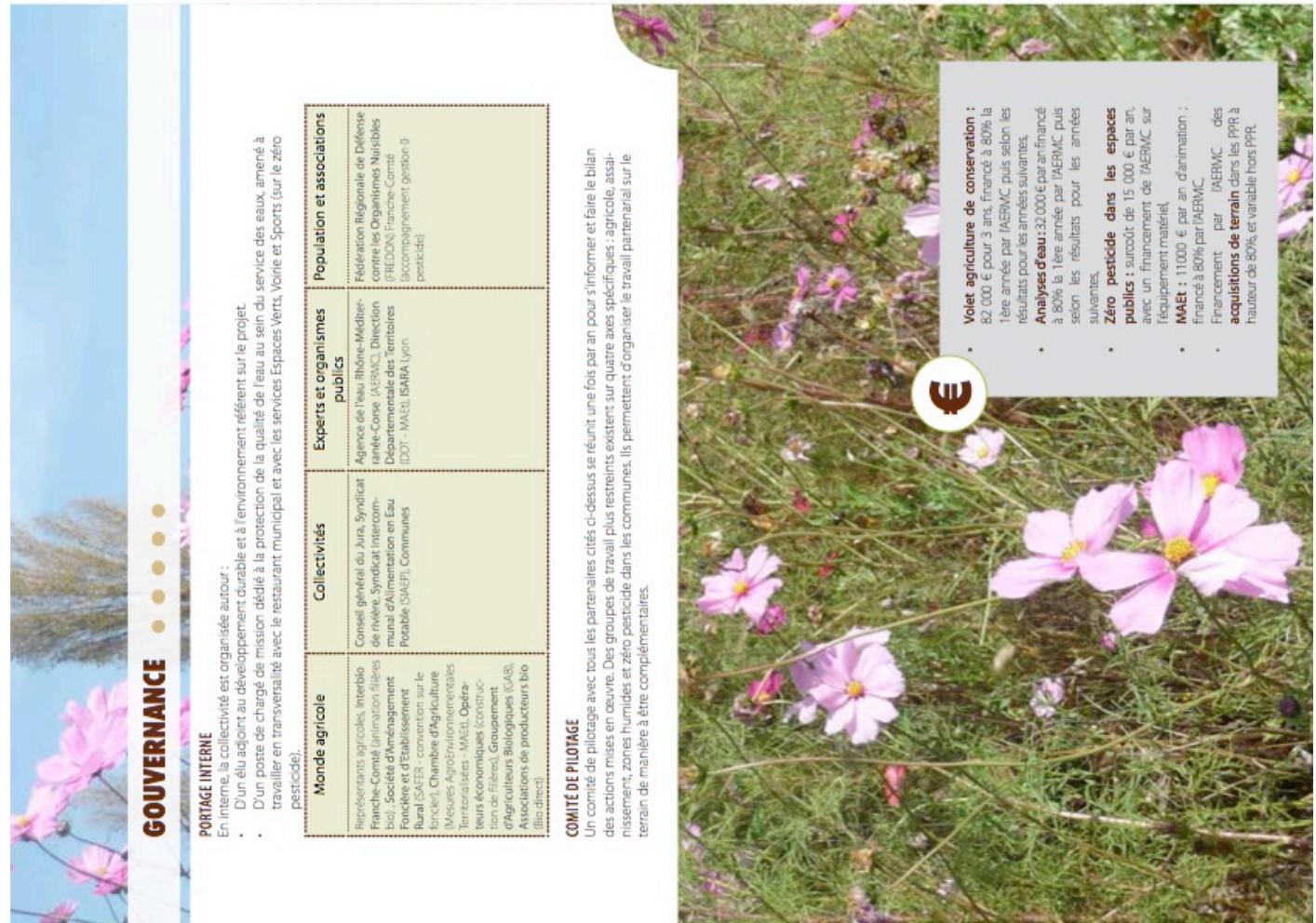
En interne, la collectivité est organisée autour :

- D'un élu adjoint au développement durable et à l'environnement référent sur le projet.
- D'un poste de chargé de mission dédié à la protection de la qualité de l'eau au sein du service des eaux, amené à travailler en transversalité avec le restaurant municipal et avec les services Espaces Verts, Voie et Sports (sur le zéro pesticide).

Monde agricole	Collectivités	Experts et organismes publics	Population et associations
Représentants agricoles, mairbio France-Comité (animation filières bio), Société d'Aménagement Foncière et d'Établissement Rural (SAFER - convention sur le foncier), Chambre d'Agriculture (Mesures Agro-Environnementales Territoriales - MAET), Opérateurs économiques (construction de filières), Groupement d'Agriculteurs Biologiques (GAB), Associations de producteurs bio (Bla direct)	Conseil général du Jura, Syndicat de rivière, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP), Communes	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC), Direction Départementale des Territoires (DDT - MAET), ISARA Lyon	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) France-Comité (accompagnement gestion 0 pesticide)

COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage avec tous les partenaires cités ci-dessus se réunit une fois par an pour s'informer et faire le bilan des actions mises en œuvre. Des groupes de travail plus restreints existent sur quatre axes spécifiques : agricole, assainissement, zones humides et zéro pesticide dans les communes. Ils permettent d'organiser le travail partenarial sur le terrain de manière à être complémentaires.



- **Volet agriculture de conservation :** 82 000 € pour 3 ans, financé à 80% la 1ère année par l'AERMC puis selon les résultats pour les années suivantes.
- **Analyses d'eau :** 32 000 € par an financé à 80% la 1ère année par l'AERMC puis selon les résultats pour les années suivantes.
- **Zéro pesticide dans les espaces publics :** surcoût de 15 000 € par an, avec un financement de l'AERMC sur l'équipement matériel.
- **MAET :** 11000 € par an d'animation ; financé à 80% par l'AERMC.
- **Acquisitions de terrain :** dans les PPR à hauteur de 80%, et variable hors PPR.

actions réalisées

2 Multiplier les formules d'accompagnement

La commune pilote plusieurs formes d'accompagnement des agriculteurs (conventionnels, bio et en conversion).

SUR LAIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

- Des MAE, animées par la Chambre d'Agriculture, sont ouvertes (à l'exclusion des parcelles des périmètres rapprochés qui font l'objet d'interventions dans le cadre de la DUP) pour limiter la fertilisation azotée, les pesticides-herbicides (cultures) ou non-herbicides (pour le vignoble), avec un suivi annuel individuel.
- Un groupe expérimental autour de l'agriculture de conservation de la fertilité des sols est mis en place sous le suivi scientifique de l'ISARA de Lyon, dans le but de développer des connaissances agronomiques et conduire in fine vers l'agriculture biologique ; chaque agriculteur volontaire s'engage à conduire pendant trois ans une expérimentation sur une parcelle ; soit en cultures associées, soit en travail du sol simplifié, soit en engrais verts. L'ISARA valide le protocole d'expérience, réalise des analyses de sol, divers profils culturaux (point zéro) et suit l'expérience avec l'agriculteur. Chaque année, un bilan est réalisé et partagé entre tous.

SUR LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RAPPROCHÉS

- Un suivi des prairies : 2 visites par an en "bout de champ" afin d'apporter du conseil technique, du partage d'expériences et des observations de la flore en présence d'une technicienne.
- Une information individuelle des agriculteurs sur les filières bio est réalisée par Interbio France-Comté, pour inciter et accompagner la conversion totale ou partielle des parcelles sur le PPR.
- Un suivi annuel des eaux brutes sur 408 molécules de pesticides sur 11 stations, 4 fois par an (selon la méthode trombe d'eau, c'est-à-dire que l'analyse est déclenchée après un épisode pluvieux de 10mm ou moins sur 10 jours maxi et après des traitements). Cet indicateur permet de relier les traitements effectués en agriculture et les transferts (pollutions diffuses) vers les eaux brutes et d'accompagner les agriculteurs dans la compréhension de l'impact de leurs pratiques sur la qualité de l'eau.

3 Inscrire la démarche "bio" sur le territoire

INTRODUCTION DE PRODUITS BIOLOGIQUES EN RESTAURATION COLLECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

Le restaurant municipal de la ville prépare chaque jour 5 000 repas, dont 3 000 pour la restauration scolaire. En 2011, alors que la ville cherchait à développer les débouchés pour les produits bio locaux, le constat était fait : d'un gaspillage de pain, deux agriculteurs bio du territoire se lancent alors et une filière bio locale se crée : céréales produites sur le bassin versant du captage, transformées par un moulinier bio local, stockées au sein d'une organisation de producteurs bio (GIE des farines bio comtoises), et distribuées par un boulanger à la cantine municipale. Après le pain bio viennent le bœuf, les laitages, le poulet et une partie des légumes. Ainsi, un partenariat entre l'abattoir de Lons et un atelier de découpe a été initié avec plus de 50 éleveurs éligés afin d'approvisionner la restauration municipale. Aujourd'hui, ce partenariat représente 200 bêtes par an vendues à la restauration municipale. Le rôle de la collectivité a été double dans la structuration des filières : d'une part, la ville a offert un débouché en volume et en prix acceptable pour le producteur, d'autre part, elle a créé un groupe de travail entre les différents maillons de la filière, pour aider à trouver des solutions à toutes les questions qui se présentent (techniques, juridiques, organisation, passation d'un marché public). Les producteurs bio qui alimentent le restaurant municipal sont situés sur l'ensemble du Jura ; deux seulement sont dans la zone de captage (céréales).

DÉMARCHE VERS LE ZÉRO PESTICIDE DES ESPACES PUBLICS

La ville de Lons-le-Saunier, consciente des efforts qu'elle demandait aux agriculteurs, a souhaité être exemplaire sur l'usage des désherbants. La démarche "Zéro pesticide dans mon village", retenue lors de l'appel à projets de l'ANRMC (2009), est mise en œuvre pour un entretien quasiment sans désherbant de ses espaces publics, avec les services techniques de la Voirie, des Espaces verts et des Sports. Les moyens mis en œuvre sont d'une part humains, avec une équipe d'éco-jardiniers (personnel handicapé ou en insertion) qui vient en renfort des agents pour entretenir manuellement différents espaces, et d'autre part mécanique (désherbateurs mécaniques et thermiques, balayeuse, etc.). L'expérience acquise (plan de gestion différencié, formation des agents, expérimentations techniques, acquisition de matériel alternatif, végétalisation d'espaces, embauches d'éco-jardiniers en renfort des agents techniques) permet d'organiser des rencontres techniques avec d'autres petites communes du bassin versant pour les inciter à entrer dans une telle démarche (en partenariat avec la FREDON). Ces rencontres sont organisées annuellement à l'échelle du département à l'occasion de la semaine des alternatives aux pesticides.

PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

Un recensement des zones humides a été réalisé afin d'identifier et de hiérarchiser les milieux pour pouvoir préserver, voire restaurer, leur rôle hydrique de filtre et d'éponge. Ce travail se fait en partenariat avec le comité départemental des zones humides et l'Etablissement public territorial du bassin de la Saône et du Doubs.

Facteurs favorables

- Volonté politique forte et inscrite dans le long terme
- Présence préalable sur le territoire d'outils industriels de transformation aval et de structuration des producteurs : coopératives de stockage de grains pour les grandes cultures (biologiques et conventionnelles), Groupement d'intérêt Economique (GIE) de producteurs des "farines bio comtoises", association "Bio Direct", abattoir avec agrément bio, atelier de découpe de viande agréé bio
- Une dynamique de partenariat avec différents acteurs (agriculteurs, communes, sociétés gestionnaires d'assainissement), inscrite dans la durée
- Entrée agronomique du projet
- Restauration collective municipale exploitée en régie

Difficultés rencontrées

- Manque de formation et de sensibilisation des agriculteurs à une autre agronomie, à la connaissance du sol
- Difficultés liées aux démarches de certification partielle en AB des prairies du PPR

#2 La Ville de Lons-le-Saunier

6

Fiche expérience

Pour aller plus loin

DES FICHES À LIRE SUR DEVLOCALBO.ORG
FICHES OUTILS : AAC • PPC • Biodiversité
FICHE MÉTHODOLOGIE
FICHES ACTIONS : Acquisition foncière • BRE • Conversion • Restauration collective • Trans-formation • Sensibilisation • Espaces verts zero phyto

DES SITES WEB À VISITER
www.ville-lons-le-saunier.fr
www.eaumur.fr

DES DOCUMENTS À CONSULTER

Guide "La gestion écologique des espaces naturels - Valoriser la biodiversité à Eau de Paris" dans la collection "Guides et pratiques"

CONTACT

Christine COMBE, chargée de mission Environnement au service des Eaux, Ville de Lons-le-Saunier
christine.combe@ville-lons-le-saunier.fr

Agriculture Biologique & Développement Local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales. Une réalisation 2014 de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique.
www.developbio.org
& www.fnab.org

Credits photos : Ville de Lons-le-Saunier

